

Kevin Levillain, Blanche Segrestin, Armand Hatchuel, Stéphane Vernac (dir.), *Entreprises, Responsabilités et Civilisations. Vers un nouveau cycle du développement durable* Paris: Presses des Mines, collection Économie et gestion, 2020.

© Presses des MINES – TRANSVALOR,
60, boulevard Saint-Michel – 75272 Paris Cedex 06 – France
presses@mines-paristech.fr
www.pressesdesmines.com

Couverture: *Lunch atop a skyscraper* de Charles C. Ebbets, 1932. Collection Bettmann Archive.

ISBN: 978-2-35671-625-5

Dépôt légal 2020
Achévé d'imprimer en 2020 (Paris)

Cette publication a bénéficié du soutien de l'Institut Carnot M.I.N.E.S.

Tous droits de reproduction, de traduction, d'adaptation et d'exécution réservés pour tous les pays.

Entreprises, Responsabilités et Civilisations

Vers un nouveau cycle du Développement Durable

Collection Économie et Gestion

Dans la même collection :

- Helen Michaux, *Responsabiliser pour transformer: des déchets aux mines urbaines*
- Blanche Segrestin, Kevin Levillain, *La mission de l'entreprise responsable*
- Pierre-Noël Giraud, *Économie des phosphates*
- Sophie Hooge et Roland Stasia, *Performance de la R&D et de l'innovation.*
- Jamal Azizi, Pierre-Noël Giraud, Timothée Ollivier, Paul-Hervé Tamokoué Kamga, *Richesses de la nature et pauvreté des nations.*
- Olivier Baly, Léo Cazin, Jane Despatin, Frédéric Kletz, Elvira Periac, *Management hospitalier et territoires : les nouveaux défis.*
- Blanche Segrestin, Kevin Levillain, Stéphane Vernac, Armand Hatchuel, *La « Société à Objet Social Étendu ».*
- Sebastien Gand Sebastien, Léonie Hénaud, Jean-Claude Sardas, *Aider les proches aidants.*
- Laurent Brami, Sébastien Damart, Mathieu Detchessahar, Michel Devigne, Johanna Habib, Frédéric Kletz, Cathy Krohmer, *L'absentéisme des personnels soignants à l'hôpital, Comprendre et agir.*
- Rebecca Pinheiro-Croisel, *Urbanisme durable.*
- Yves Barlette, Daniel Bonnet Daniel, Michel Plantié Michel, Pierre-Michel Riccio, *Impact des réseaux numériques dans les organisations.*
- Marine Agogué, *L'innovation orpheline.*
- Albert David, Armand Hatchuel, Romain Laufer (coord.), *New Foundations of Management Research.*
- Marine Agogué, Frédéric Arnoux, Ingi Brown, Sophie Hooge, *Introduction à la conception innovante. Éléments théoriques et pratiques de la théorie C-K.*
- Albert David, Armand Hatchuel, Romain Laufer (coord.), *Les Nouvelles fondations des sciences de gestion.*
- Pierre-Michel Riccio, Daniel Bonnet, *TIC et innovation organisationnelle.*
- Serge Agostinelli, Dominique Augey, Frédéric Laurie (Coord.), *Entre communautés et mobilité: un approche interdisciplinaire des médias.*
- Sophie Bretesché, Cathy Krohmer, *Fragiles compétences.*
- Julie Labatut, *Construire la biodiversité.*
- Armand Hatchuel, Olivier Favereau, Franck Aggeri (sous la direction de), *L'activité marchande sans le marché.*
- Pierre-Michel Riccio, Daniel Bonnet, *Management des technologies organisationnelles.*
- Daniel Fixari, Jean-Claude Moisdon, Frédérique Pallez, *L'évaluation des chercheurs en questions.*
- Grégory Rolina, *Sûreté nucléaire et facteurs humains.*
- Erik Hollnagel, François Pieri, Eric Rigaud (editors), *Proceedings of the third resilience engineering symposium.*
- Erik Hollnagel, Eric Rigaud (editors), *Proceedings of the second resilience engineering symposium.*
- Olivier Bomsel, Anne-Gaëlle Geffroy, Gilles Le Blanc, *Modem le maudit.*
- Claude Riveline, *Evaluation des coûts.*
- Olivier Bomsel, Gilles Le Blanc, *Dernier tango argentine.*
- François Huwart, Bertrand Collomb, *Les nouveaux circuits du commerce mondial.*
- Thierry Weil, *Invitation à la lecture de James March.*

Sous la direction de

Kevin Levillain, Blanche Segrestin, Armand Hatchuel, Stéphane Vernac

Entreprises, Responsabilités et Civilisations

Vers un nouveau cycle du développement durable



Sommaire

INTRODUCTION

Kevin Levillain, Blanche Segrestin, Armand Hatchuel, Stéphane Vernac9

I. L'ENTREPRISE, SUJET DE L'HISTOIRE ET PUISSANCE CIVILISATIONNELLE

PENSER L'ENTREPRISE COMME UN SUJET DE L'HISTOIRE

1. ENTREPRISE ET RESPONSABILITÉ DANS LE TOPOS CIVILISATIONNEL CONTEMPORAIN

Armand Hatchuel.....23

2. ENTREPRISE ET RECHERCHE SCIENTIFIQUE : ENJEUX D'UNE RESPONSABILITÉ CONCEPTIVE COLLECTIVE

Pascal Le Masson et Benoît Weil53

3. L'ENTREPRISE ET L'ÉTAT : COMMENT CIVILISER LE CAPITALISME ?

Jean-Baptiste de Foucauld85

4. L'ENTREPRISE POUR L'ÉTAT : CIVILISATRICE OU À CIVILISER ?

Jean-Baptiste Barfjéty101

5. L'IMPENSÉ DE L'ENTREPRISE EN CHINE

Joël Ruet115

RÉACTUALISER LES APPROCHES DE LA RESPONSABILITÉ

6. RESPONSABILITÉ, ENTREPRISE CIVILISATION : LE TEMPS DU « CAPITALISME RESPONSABLE » ?

François Ewald135

II. L'ENTREPRISE, UNE PUISSANCE INDISPENSABLE AUX TRANSITIONS CONTEMPORAINES

7. FACE AUX DÉFIS DE L'ANTHROPOCÈNE, S'INSPIRER DE L'ÉCOLOGIE POUR INNOVER ?

Elsa Berthet et Vincent Bretagnolle149

8. LA CIVILISATION INFORMATIONNELLE

Francis Jutand169

9. ENTREPRISE, « LOST IN TRANSITIONS » OU RÉCONCILIATION ?

Gilles Berbault181

ENTREPRISES ET TERRITOIRES

<i>Table ronde avec Pierre Victoria et Arnaud Stimec</i>	189
--	-----

III. LES RESPONSABILITÉS CIVILISATIONNELLES DE L'ENTREPRISE : VERS UN NOUVEAU CYCLE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ?

10. PEUT-ON RENDRE LE MONDE MEILLEUR GRÂCE À L'ENTREPRISE ?

<i>Jean-Louis Bancel</i>	201
--------------------------------	-----

11. LE MODÈLE PLURALISTE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

<i>Christophe Clerc</i>	219
-------------------------------	-----

QUEL REGARD SYNDICAL SUR L'HISTOIRE DE L'ENTREPRISE ?

<i>Table ronde avec Claude Cambus, Jean-Paul Bouchet, Vincent Gautheron, Nicolas Hatzfeld</i>	243
---	-----

LES INVENTIONS JURIDIQUES FRANÇAISES : DEVOIR DE VIGILANCE, RAISON D'ÊTRE ET SOCIÉTÉ À MISSION

LES NORMES INTERNATIONALES ET LE CAS DE L'ACCORD AU BENGALADESH

<i>Table ronde avec Mathilde Mesnard et Véronique Camerer</i>	257
---	-----

12. LA SOCIÉTÉ À MISSION : COMMENT LE DROIT VA REFONDER L'ENTREPRISE

<i>Errol Cohen</i>	267
--------------------------	-----

13. L'ENTREPRISE ÉMANCIPÉE

<i>François Faure</i>	279
-----------------------------	-----

LES PIONNIERS DE L'ENTREPRISE À MISSION

<i>Table ronde avec Isabelle Lescanne, Laurence Mébaignerie et Pierre-Dominique Vitoux</i>	285
--	-----

14. LA QUÊTE D'UNE FORMATION À L'ENTREPRISE DES CADRES SUPÉRIEURS DEPUIS 1930

<i>Patrick Fridenson</i>	297
--------------------------------	-----

15. LES ÉCOLES DE MANAGEMENT PEUVENT-ELLES AVOIR UNE MISSION ?

<i>Bernard Ramanantsoa</i>	327
----------------------------------	-----

PERSPECTIVES

QUELLES PERSPECTIVES APRÈS LA LOI PACTE ?

<i>Postface par Antoine Frérot et Philippe Zaonati</i>	335
--	-----

LISTE DES CONTRIBUTEURS.....	347
------------------------------	-----

REMERCIEMENTS	349
---------------------	-----

PENSER L'ENTREPRISE
COMME UN SUJET DE L'HISTOIRE

Chapitre 1

Entreprise et responsabilité dans le topos civilisationnel contemporain

Armand Hatchuel

L'important c'est d'avoir su masquer la fonction abrasive du détergent sous l'image délicate d'une substance à la fois profonde et aérienne qui peut régir l'ordre moléculaire du tissu sans l'attaquer. Euphorie qui ne doit d'ailleurs pas faire oublier qu'il y a un plan où OMO et Persil c'est tout comme: le plan du trust Anglo-Hollandais Unilever, (p. 38).

Je crois que l'automobile est aujourd'hui l'équivalent assez exact des grandes cathédrales gothiques: je veux dire une grande création d'époque, conçue passionnément par des artistes inconnus, consommée dans son image, sinon dans son usage, par un peuple entier qui s'approprie en elle un objet parfaitement magique. La déesse Citroën (p. 140).

Roland Barthes, *Mythologies*, Seuil 1957.

L'ENTREPRISE, ACTEUR OUBLIÉ DU PROCESSUS MODERNE DE CIVILISATION

On considère habituellement que les entreprises naissent et grandissent sur un socle civilisationnel défini par d'autres (États, sociétés, normes internationales, etc.) et sur lequel elles n'ont qu'une influence minimale. Ce chapitre développe une perspective *inverse* qui s'appuie sur l'examen du rôle massif des entreprises dans l'émergence du processus civilisationnel contemporain et sur la responsabilité qui en découle pour celles-ci.

Depuis près de deux siècles, l'entreprise est une invention collective qui a émergé des ruptures scientifiques, juridiques et sociales modernes. La *puissance d'agir* des entreprises a pris au cours du temps une ampleur et un déploiement sans précédent qui a déterminé le processus moderne de civilisation. Désormais, toute transformation majeure du cours de l'histoire dépend, comme jamais auparavant, de l'action des entreprises. On peut regretter cet état de fait, on ne saurait le nier. Ce constat invite surtout à mieux comprendre l'impact de l'activité des entreprises et les processus civilisationnels si singuliers qui en résultent. Pour caractériser ces derniers, nous introduisons la notion de «topos civilisationnel», car la complexité et la diversité de ces processus s'éclairent, on va le voir, à la lumière des structures mathématiques des Topos. Ces analyses ont aussi une fonction émancipatrice:

elles permettent de concevoir de nouveaux rapports entre entreprise, responsabilité et civilisation, plus adaptés aux défis du temps contemporain.

L'entreprise, cette inconnue

La notion d'entreprise a été souvent présente à Cerisy, mais ce n'est que récemment qu'un colloque de Cerisy a été consacré à la genèse de cette notion et à sa place dans la culture commune¹. Le titre de l'ouvrage (Segrestin *et al.* 2014) qui a suivi ce colloque, «*L'entreprise, point aveugle du savoir*», résume le message principal de cette rencontre et a fourni le point de départ de notre réflexion. On savait déjà que la notion d'entreprise était, contre toute apparence, un point aveugle du savoir économique (Hatchuel 2011). Le colloque a confirmé qu'elle était aussi un non-objet du droit et qu'elle était réduite dans les autres sciences sociales à des représentations partielles et réductrices (le capital, le travail, le marché, le profit...). Ce biais doctrinal traverse donc l'ensemble de la culture moderne et explique un phénomène surprenant : *la minoration systématique, voire l'ellipse* de l'entreprise comme moteur de la civilisation.

Or, l'entreprise constitue le principal mécanisme de ce que l'on nomme, depuis peu, l'anthropocène. C'est à la puissance *créatrice, productrice et normative* des entreprises que l'on doit l'essor et l'extension du machinisme, le développement de nouvelles sources d'énergie, ainsi qu'une large part des mœurs et des modes de vie qui ont fait l'histoire moderne. Par une ruse de l'histoire, l'impact majeur des entreprises sur la civilisation n'est devenu visible que lorsqu'il a constitué une menace pour l'humanité et la vie sur la planète.

Malgré l'évidence de ce constat, la doctrine dominante de l'entreprise a été bien différente. L'entreprise est restée perçue et décrite, sauf en de récentes exceptions, comme un agent économique soumis aux «lois du marché» et qui n'a aucune autre responsabilité que celles qu'impose le droit². Elle ne serait ainsi qu'un rouage ignorant au sein d'une civilisation qui la dépasse, qui l'englobe et qui se décide en dehors d'elle. Cette doctrine a masqué la puissance créatrice des entreprises. Elle a aussi contribué à perpétuer une vision des civilisations que l'action des entreprises rendait précisément obsolète.

1 Colloque «*À qui appartiennent les entreprises ?*» sous la direction de Blanche Segrestin, Baudoin Roger, et Stéphane Vernac.

2 Cette conception, que nous nommons *économiste* (Hatchuel 2019) de l'entreprise est si prégnante que les impacts des entreprises sur la société sont souvent désignés par la notion, particulièrement significative, «*d'externalités*». Car cette notion entérine clairement l'idée préconçue, que l'action de l'entreprise se déroule dans un monde qui lui est extérieur qu'elle n'a pas à prendre en compte, pour concentrer son attention sur ses seuls résultats financiers.

Une nouvelle phase civilisationnelle ?

Les débats sur la nature et l'évolution des *civilisations* ont été omniprésents à Pontigny³. Mais ils prennent une acuité particulière en 1958, à l'occasion du colloque «l'Histoire et ses interprétations», organisé autour de l'œuvre d'Arnold Toynbee et dirigé par Raymond Aron. Car, au cours de cette rencontre, la description, proche des positions de Toynbee, d'une humanité composée de civilisations bien distinctes est ouvertement remise en cause. L'émergence de configurations civilisationnelles nouvelles y est fortement soulignée par Aron, tout en concédant que celle-ci n'était pas facile à décrire dans les termes habituels.

Dans ce chapitre, nous montrerons d'abord que ces nouvelles formes civilisationnelles s'éclairent et s'expliquent mieux en partant du constat qu'elles résultent pour une large part de la puissance d'agir des entreprises. Nous en déduisons ensuite une conception repensée de l'entreprise et de ses responsabilités.

Cette proposition sera établie sous la forme de trois grandes thèses :

- *Première thèse*: nous rappellerons quelques faits majeurs qui montrent que les entreprises ont transformé l'histoire mondiale des civilisations. Cette réalité bouscule les représentations habituelles des entreprises et impose des révisions importantes que nous développerons à travers les deux thèses suivantes.
- *Deuxième thèse*: sous l'action des entreprises, le processus de civilisation contemporain est différent de celui qui a produit les civilisations du passé. Il n'en résulte pas, après deux siècles, une civilisation mondiale unique, mais la représentation classique d'une série de civilisations clairement distinctes doit être aussi abandonnée. Nous sommes face à ce que nous appellerons un «*topos civilisationnel*» contemporain. La notion de Topos, inspirée de la géométrie algébrique, éclaire la façon dont l'action des entreprises réinvente, de façon positive ou destructrice, les formes de *l'universel et du singulier, ainsi que la variété infinie de leurs combinaisons*.
- *Troisième thèse*: reconnaître la puissance civilisationnelle des entreprises impose de les considérer comme *pleinement responsables du destin commun* et non de leurs seuls résultats économiques. De récentes lois françaises sur l'entreprise (loi sur le devoir de vigilance, Loi Pacte: articles 169 et 175) ont pris acte de ces implications et expriment une conception nouvelle de la responsabilité des entreprises. Il ne s'agit plus *d'une responsabilité annexe*, mais d'une redéfinition de la nature de l'entreprise et de sa contribution à l'histoire collective, notamment face aux menaces contemporaines. Sur ces bases, le principe «responsabilité» de Hans Jonas doit être adapté à un monde d'entreprises. S'impose aussi, une nouvelle conception de la modernité libérale et de la société civile là où on ne l'attendait pas: le réexamen de la liberté d'entreprendre à partir d'une norme de «bonne gestion» universelle.

³ Cette question est récurrente dans plusieurs décades de Pontigny et joue un rôle central dans les préoccupations de Paul Desjardins. Mais on la retrouve aussi dans les colloques contemporains de Cerisy: sur les brassages planétaires, sur les communs, ou sur les crises.

PREMIÈRE THÈSE. L'ENTREPRISE COMME PUISSANCE D'AGIR CIVILISATIONNELLE : VISIBILISATION ET PRISE DE CONSCIENCE

Dans *Mythologies*⁴, Roland Barthes (1957) décrivait les entreprises comme les grandes pourvoyeuses des nouveaux mythes symboliques et culturels. Il soulignait, non sans ironie, les efforts en faveur d'une civilisation du «propre» où le travail de lavage n'agresserait plus le linge (*les détergents non abrasifs*); ou la lutte des constructeurs automobiles pour conjuguer la technicité mécanique et le sentiment du sublime (*la Déesse Citroën*). La lecture du sémiologue était plus perspicace et plus prédictive que bien des analyses économiques indifférentes aux objets et aux valeurs. Car, là où Barthes discernait des mutations culturelles profondes, la vulgate de «la société de consommation» ne voyait qu'une croissance guidée par la satisfaction des besoins. Le sémiologue ne pouvait être dupe d'une telle fable: les entreprises agissaient sur les imaginaires collectifs et la réinvention du *propre* et de la *mobilité*, pour ne prendre que ces exemples, modifiait des normes anthropologiques anciennes.

Nous savons aujourd'hui que ces innovations civilisationnelles ont eu lieu et qu'elles ont abouti à des impasses environnementales majeures : respectivement, la pollution des écosystèmes par les détergents et le dérèglement climatique par les émissions de gaz carbonique. Au-delà de Barthes, l'analyse conduit à réévaluer la place de l'entreprise dans l'histoire moderne. Car l'entreprise qui émerge à la fin du XIX^e siècle – qu'elle prenne la forme de la compagnie de chemin de fer, de la grande industrie ou celle du grand magasin – s'impose très vite comme *un moteur majeur de la civilisation moderne et contemporaine*.

Déjà, au XVII^e siècle, la compagnie hollandaise des indes orientales provoquait, par sa puissance commerciale, des échanges culturels massifs entre Orient et Occident. Mais à partir du XIX^e siècle, l'impact des entreprises va bien au-delà de la circulation des marchandises entre civilisations. Les entreprises modernes créent des biens, des techniques et des imaginaires qui *n'existaient pas avant elles*. Elles forcent *de facto* des dynamiques civilisationnelles *inconnues* de tous. Elles emportent nature et culture dans l'invention toujours recommencée de réalités, de pratiques et de mythes qui vont incarner et symboliser la modernité.

On sait aussi que les grandes ruptures techniques ont été, majoritairement, le fait d'entreprises: chemin de fer, électricité, eau courante, téléphone, radio, hi-fi, ordinateurs... De plus, l'innovation technique n'est qu'une facette parmi bien d'autres de la puissance d'agir civilisationnelle de l'entreprise! Tous les domaines de l'action et de la culture humaines sont concernés: alimentation, vie intime, vie sociale, loisirs. En outre, l'invention de la publicité de masse (née vers 1900) ou de nouvelles techniques de communication ont un impact décisif sur les mots, les langues, les systèmes iconographiques, et *in fine* sur les *habitus sociaux*⁵.

4 Dont deux extraits sont en exergue de cet article.

5 Comme le prouvent en permanence les mouvements qui luttent contre les discriminations et les clichés de toutes natures dans la publicité et la communication.

Ainsi n'est-il pas surprenant que l'avènement de «l'anthropocène» soit le plus souvent situé vers la fin du XVIII^e siècle ou au début du XIX^e siècle. Car c'est à ce moment que s'installent les processus⁶ qui, en Occident d'abord, conduiront à l'émergence des entreprises modernes. C'est là en effet que débute un monde de machines gourmandes en énergie qui conduira ensuite à la mobilisation massive du charbon, puis à celle du pétrole. Ce monde exige une concentration de savoirs, d'inventions et d'études sans équivalent dans le passé. Cet univers de machines, d'ingénieurs, de techniciens, d'échanges cognitifs intenses et complexes, impulse une mutation civilisationnelle majeure dont les ressorts ne sont plus seulement ethniques, religieux ou géographiques.

Barthes avait compris la force *mythogénique*, si nouvelle, de l'entreprise et sa capacité à façonner la vie collective. Mais il était, sur ce point, fort peu représentatif des pensées de son temps. Car, les grands récits de la modernité ne faisaient aucune place à l'action créative de l'entreprise et ne mettaient en scène que de grands sujets totalisateurs.

L'entreprise invisible et non-sujet

Depuis un siècle, la tradition philosophique, économique et sociale, n'a jamais considéré l'entreprise comme un sujet du mouvement historique. Cette dernière est toujours apparue comme une réalité *surdéterminée* par les grandes contradictions du mouvement historique ou par les grandes «lois» de l'économie. D'où le paradoxe contemporain d'un monde d'entreprises que l'on juge redoutablement influent mais qui a longtemps fait l'objet d'un effacement comme producteur de l'histoire mondiale. Le masquage du pouvoir civilisationnel des entreprises s'est opéré de façon radicale: dans tous les grands récits de la transformation moderne du monde, les vrais sujets de l'histoire sont ailleurs.

Qui sont ces grands sujets? D'une part, les États et les acteurs des mouvements socio-historiques (syndicats, partis politiques, courants culturels...); d'autre part, les grandes catégories abstraites de la modernité libérale: capitalisme, marché, travail, progrès technique etc. Il en résulte directement que les grandes interprétations de l'histoire – le désenchantement du monde, la sécularisation, les crises des identités nationales ou l'accroissement des inégalités – ne sont pas associées à l'émergence, pourtant massive et violente, des entreprises!

Une histoire incomplète

Lutter contre les grands récits dominants est le travail de l'historien. Pourtant, la plupart des Histoires des sciences, des techniques et du design, font peu allusion au rôle des entreprises. Un exemple frappant: Thomas Edison est célèbre comme inventeur, mais son entreprise, qui eut pourtant un rôle majeur dans la genèse de la civilisation de

6 La première compagnie de Chemins de fer, la compagnie Stockton-Darlington en Angleterre, naît en 1825. Il faudra attendre quelques années avant qu'elle n'introduise des locomotives à charbon.

l'électricité, de la musique et du cinéma⁷, est habituellement ignorée. Il en va de même pour Gustave Eiffel et Ferdinand de Lesseps, héroïsés dans la mémoire commune, alors que les entreprises qui ont rendu possibles leurs projets, sont oubliées.

L'histoire des savoirs ne fait qu'une place rare et allusive aux entreprises, alors que celles-ci ont conditionné les avancées de beaucoup de sciences. La part importante de la recherche scientifique privée au XIX^e et au XX^e siècle reste ignorée du grand public. Tout au plus reconnaît-on le rôle des entreprises d'édition (journaux, livres, revues...) dans la diffusion du savoir. Quant à l'histoire du travail, elle a pu accorder une place particulière aux innovations comme la chaîne d'assemblage introduite par Henry Ford, mais elle s'attache surtout à une généalogie des lois, des luttes et des grandes négociations collectives, oubliant les entreprises pionnières dont les dispositifs ont été repris par la législation sociale (Pezet 2001).

En réaction, l'histoire des entreprises (*Business history*) s'est développée, depuis l'après-guerre, comme branche spécifique. Mais un bilan récent de cette discipline a reconnu la difficulté des chercheurs à résister aux prismes des disciplines classiques qui font disparaître l'objet-même de cette histoire. Pour les auteurs de ce bilan, il est vital de se libérer de ces lunettes aveuglantes « *by stepping away from our decades of long reliance on economics, economic history and management science* » (Scranton et Fridenson 2013) et « *by reorienting our thinking toward general history* ». On ne pouvait mieux affirmer que l'histoire des entreprises ne peut exister qu'en redonnant à l'entreprise sa place pleine et entière d'acteur de l'Histoire générale.

L'entreprise : une invention qui vient après les philosophies des Lumières

Mais quelles sont les causes d'une telle *invisibilisation* de l'entreprise? Rappelons d'abord que l'entreprise moderne, munie de toute sa puissance d'agir et d'invention, est un phénomène récent. Vers 1880, au début de la belle époque, la locomotive n'a qu'un demi-siècle, l'industrie scientifique débute son déploiement et il n'y a ni automobile ni avion. L'entreprise moderne ne prend vraiment son essor *qu'un siècle après* la formation des grands cadres philosophiques des «lumières» et de la modernité libérale (Smith, Ferguson, Hobbes, Locke etc.). Les fondements la philosophie sociale et de l'économie politique se sont donc construits dans un monde sans «entreprises modernes».

En découle la confusion répandue entre l'entrepreneur de la tradition et l'entreprise moderne. Dans les traités du XVIII^e siècle, la figure de «l'entrepreneur», décrit un marchand qui fait fabriquer à façon des draps ou des soieries ou qui spéculé sur le grand commerce maritime. Cantillon ou Smith ne pouvaient prévoir qu'un siècle après la rédaction de leurs traités, vers 1860, des chimistes allaient créer la jeune entreprise Hoechst, pour développer de nouvelles molécules colorantes. Deux décennies plus tard, elle se transforme en un empire industriel et scientifique qui allait révolutionner la médecine. L'entreprise moderne des années 1930, n'était plus un simple metteur en scène d'échanges marchands, elle est devenue une formidable machine à produire du savoir, des techniques, des métiers et des normes sociales. Rien ne serait plus erroné que de la voir comme un entrepreneur

7 La compagnie Edison qui fusionna avec celle d'Elihu Thomson pour créer le géant General Electric.

du XVIII^e siècle dont les affaires seraient étendues. Les sépare un siècle de révolutions scientifiques, politiques et sociales dont l'héritage s'incarne dans l'entreprise moderne.

Ce décalage historique explique une large part de l'invisibilisation de l'entreprise. Les théories politiques et économiques qui constituent l'appareil doctrinal principal des sociétés et des États occidentaux n'ont pas pu penser la nouvelle réalité créée par l'entreprise moderne. Elles sont restées prisonnières du cadre conceptuel qui prévalait au début du XIX^e siècle. Ce cadre⁸ distingue entre l'État (public) et la société civile (privée). La société civile gagnée le droit de s'auto-organiser librement (liberté d'entreprendre) *via* des échanges marchands (contrats) et dispose dans la théorie du marché d'un principe suffisant de gouvernementalité⁹. En retour, les échanges marchands ne doivent pas interférer avec l'ordre public et l'État qui découlent du principe de souveraineté et d'une anthropologie nationale. Enfin, l'État protège la propriété privée et se limite à la défense de l'intérêt général.

Or, ce cadre conceptuel se retrouve démuné par l'irruption de l'entreprise moderne et par les effets de son action. Car l'entreprise moderne bouscule radicalement cette vision par une puissance de subversion hors normes. Elle transforme tout domaine de la vie collective en terrain d'innovation technique, financière, commerciale et culturelle. Redéfinissant les richesses et les habitus sociaux, elle impose aussi à l'État de nouvelles conceptions de l'intérêt général et transforme les fondements anthropologiques de la société civile. Les entreprises impulsent une histoire qui se joue ainsi des «lois du marché» notamment en réinventant les formes et les objets de l'échange marchand.

La force subversive et conceptrice de l'entreprise : un impensé théorique

Ne pouvant penser la force subversive et créatrice de l'entreprise, les grands appareils de représentation de l'économie et de l'action de l'État sont restés enfermés pour l'essentiel dans un monde ancien à la fois marchand et manufacturier. L'absence conceptuelle de l'entreprise moderne a pérennisé des *biais majeurs* dans l'analyse du réel. La distinction classique entre «macroéconomie» et «microéconomie» est emblématique de cette impasse conceptuelle. En effet, comment penser les effets «macro-économiques» des politiques publiques sans leurs appropriations par les entreprises? Inversement, comment peut-on désigner comme «micro-économiques», l'action de grandes entreprises alors qu'elles pèsent sur les États et le cours civilisationnel? La conception du smartphone par Apple et l'émergence des réseaux sociaux de Facebook, n'ont-elles pas eu des conséquences «supra-civilisationnelles», tant elles ont bouleversé l'histoire mondiale, bien au-delà des États eux-mêmes?

Faute d'une théorisation adéquate de l'entreprise moderne, la langue de l'économie et de l'action publique était condamnée à une circularité trompeuse. Certes, on a beaucoup critiqué

8 On peut prendre ici pour référence G.W. Hegel, l'essai sur la philosophie du droit (Hegel 1989).

9 Au sens que Michel Foucault a donné à ce terme.

les notions de croissance, de PIB, ou de chômage. Mais l'absence d'une représentation adéquate de l'entreprise est *la cause profonde* de cette faiblesse descriptive. Élaborée pour penser la politique et le commerce dans un monde de marchands et de manufactures, la modernité n'était pas préparée à comprendre la naissance d'une puissance créatrice inédite. Ce vide théorique s'est propagé à la plupart des pensées sociales qui se forment au tournant du XX^e siècle (théories critiques, marxismes, sciences sociales). Ces pensées veulent décrypter les mécanismes de domination et d'exploitation au travail ou dans la société. Mais elles se condamnent à des dérives totalitaires ou à une circularité trompeuse en ne prenant pas acte des révisions théoriques qu'impose la puissance créatrice des entreprises. On doit à un siècle de luttes ouvrières la conquête des droits du travail. Mais ces luttes auraient dû aussi accélérer la prise de conscience de l'entreprise comme *phénomène social spécifique*. Elles ont été surtout interprétées comme des manifestations locales d'un conflit plus général et structurant, celui du capital et du travail. L'entreprise restait sans signification autre que celle de cristalliser localement un conflit qui la dépasse¹⁰.

Le processus de visibilité : de l'accident technologique à la responsabilité intrinsèque

C'est avec les premiers grands accidents industriels (Seveso 1974, Bhopal 1984) et les atteintes environnementales majeures (Amoco Cadix 1978, Erika 1999) que les États et le grand public ont été sensibilisés et interpellés par l'impact des entreprises. Les salariés n'étaient plus les seuls à être atteints par les décisions des entreprises et les catastrophes affectaient encore plus violemment des populations et des milieux naturels (marées noires) sans lien direct avec l'activité des entreprises impliquées dans ces accidents.

La puissance d'agir des entreprises était devenue visible aux yeux de tous, même si elle ne s'exprimait qu'à travers une capacité destructrice hors norme. Il fallait donc responsabiliser cette puissance perçue comme pouvoir de nuisance, mais la prise de conscience restait partielle. Et même si les États renforceront les mesures sécuritaires et les sanctions infligées aux pollueurs, l'entreprise ne sera pas encore considérée comme un sujet de l'histoire.

Il faut attendre les années 1990, pour voir naître deux mouvements historiques qui vont accélérer la prise de conscience que la responsabilité des entreprises doit être conçue comme *intrinsèquement liée à leur puissance d'agir* et doit donc être inscrite dans leur définition légale :

- Le premier mouvement s'est construit avec la *domination des doctrines de la gouvernance actionnaire (Corporate Governance)*. On lui doit l'aggravation des dégâts financiers, sociaux et environnementaux des entreprises. Cette séquence débute avec la faillite d'Enron en 2001, qui annonçait déjà toutes les pathologies potentielles de cette nouvelle gouvernance. Suivra une série de scandales qui relèvent des mêmes mécanismes : la crise bancaire de 2008, le drame du Rana Plaza, le Diesel gate, le boeing 737 max, etc. Tous confirment que les effets destructeurs des entreprises sont

¹⁰ On doit signaler ici le travail pionnier de Hélène Vérin qui a compris la logique subversive de l'entreprise et propose une généalogie inédite de la notion d'entreprise et d'entrepreneur (Verin 2011, 2^e édition).

bien à l'échelle de leur puissance et peuvent se déployer dans toutes leurs activités. En outre, on constate, sur la même période, que les principes d'une gouvernance actionnariale d'entreprise rendent les entreprises *indifférentes aux conséquences de leur puissance*¹¹.

- Le deuxième mouvement naît avec l'amplification et l'accélération de l'innovation technique qui, sur la même période, provoque la révolution d'internet et favorise la naissance de nouvelles entreprises géantes (les «GAFAs»: Google, Apple, Facebook, Amazon.). L'impact de ces dernières sur l'anthropologie contemporaine est à la fois universel, radical, et localement situé. Les années 1890-1930 avaient vu naître Ford, IG Farben et General Electric qui imposèrent la civilisation de l'automobile, de la chimie, et de l'électricité. Les années 1990-2020 ont consacré la puissance des géants de l'information et de la Toile et lancé la civilisation numérique.

Aujourd'hui, il devrait être manifeste, pour tout observateur, que les entreprises ne sont pas de simples rouages économiques ou des machines à créer de l'emploi. Elles constituent des puissances majeures qui transforment les logiques civilisationnelles. Ces puissances peuvent être aussi bien destructrices que constructrices, et cette orientation dépend précisément des doctrines qui pèsent sur la définition et la conduite de ces collectifs.

L'entreprise moderne et mondialisée : une puissance créatrice et universelle

La puissance d'agir des entreprises modernes est sans précédent et n'a cessé de s'amplifier. Depuis la révolution d'Internet, elle est souvent supérieure en amplitude et en étendue à celle des autres acteurs y compris les États¹².

Il faut penser que cette puissance est universelle et qu'elle peut agir, bien au-delà du capital et du travail, sur tous les registres anthropologiques. Rappelons quelques registres qui composent cette puissance, car ils nous seront utiles pour comprendre l'impact civilisationnel des entreprises :

- *Puissance générative*: l'histoire confirme que, pour une entreprise, tous les régimes de la génération technique, scientifique, esthétique ou sensible sont envisageables. Au-delà des musées des sciences et des techniques, on ne compte plus les objets-culte (costumes, meubles, logos, emballages.) ou les pratiques sociales communes (cinémas, loisirs, vies intimes...) qui ont été créés par des entreprises.
- *Puissance rhétorique*: les entreprises ont conquis une licence discursive et assertorique sans équivalent dans les sociétés contemporaines. Par le truchement de la publicité commerciale elles peuvent diffuser des discours ou produire des images qui mobilisent toutes les formes de séduction et de persuasion licites. *A contrario*, et à l'exception des

11 Cf. travaux du collège des Bernardins.

12 En outre, la taille (nombre de salariés) n'est plus le signe le plus sûr de cette puissance. Une PME de quelques dizaines de personnes, comme l'était Cambridge analytica, a pu déstabiliser les dernières élections américaines.

USA où la publicité politique est autorisée sans limites, on voit mal un État ou un homme politique s'autoriser une panoplie de stratégies séductrices aussi large que celle d'une entreprise.

- *Puissance mythogénique*: la combinaison d'un pouvoir créatif et d'un pouvoir rhétorique confère aux entreprises une capacité mythogénique dont Barthes a souligné la force. Les entreprises mobilisent systématiquement tous les procédés connus de construction des mythes: totémisation, appel à l'onirisme et la rêverie, érotisation des produits et des marques, effets magiques des matières et des formes, etc.
- *Puissance de mondialisation*: contrairement aux États, les entreprises n'ont pas de limites territoriales, spatiales ou géographiques. Elles peuvent déployer leur puissance d'agir à l'échelle mondiale (et bientôt dans l'Espace). Cette puissance est déterminante pour l'histoire civilisationnelle. Car elle implique que l'activité des entreprises mondialisées constituent en elle-même *un dispositif trans-civilisationnel* à l'échelle de la planète. C'est au sein de ce dispositif que les pouvoirs génératif, rhétorique et mythogénique des entreprises traversent les cadres nationaux et culturels. Ils produisent alors une «phase civilisationnelle» inédite que nous étudions dans la deuxième partie de ce texte.

Bien évidemment, toutes les entreprises n'ont pas construit ces pouvoirs sur une grande échelle. La très grande majorité d'entre elles ne pourra jamais le faire. Néanmoins, un tel potentiel de puissance appartient à la nature de ces collectifs et il se manifeste de façon continue depuis deux siècles.

On doit aujourd'hui prendre la mesure de l'aveuglement doctrinal relatif à l'action des entreprises et à ses effets. Penser la civilisation contemporaine sans penser les entreprises revient à penser la civilisation antique sans le développement des cités. Chacun peut remarquer que certaines entreprises sont devenues plus puissantes que des États¹³. Mais il importe peut-être plus de comprendre que cette puissance est plus diverse et plus créatrice que celles des États. Les États n'ont pas pour autant perdu leurs pouvoirs et leurs prérogatives. Mais la majorité des États n'ont joué qu'un rôle mineur dans l'histoire civilisationnelle alors que certaines entreprises ont façonné les bases de l'humanité actuelle. La récente pandémie due à la COVID-19 a rappelé cette double réalité. Les États ont dû massivement intervenir pour organiser les mesures sanitaires urgentes, ils ont aussi pu injecter des masses monétaires importantes pour sauver des entreprises de la faillite. Mais les États se sont révélés totalement dépendants de la capacité des entreprises à produire les matériels nécessaires et à organiser la recherche de traitements et de vaccins. La puissance d'agir des entreprises n'abolit pas celle des États, mais elle impose des registres de la transformation historique sur lesquels les États n'ont pas de prise directe. Il nous faut donc accepter qu'il y a désormais *une civilisation avec entreprises qui transforme la civilisation des États et des peuples*. Et cette réalité ne pouvait laisser indemnes la notion de civilisation et les formes qu'elle a prises.

13 Les débats publics sur la fiscalisation impossible des GAFA ont favorisé cette prise de conscience.

DEUXIÈME THÈSE. UNE CIVILISATION « AVEC » ENTREPRISES : LE TOPOS CIVILISATIONNEL CONTEMPORAIN

La notion de civilisation est polysémique. Elle a pu désigner, au XIX^e siècle et en Occident, le passage de la société d'ancien régime à un monde moderne qui pensait incarner l'unique marche civilisatrice de l'Histoire (Elias 1978). Le terme a pris ensuite un sens plus neutre : il décrit, en première approche, les institutions, les pratiques et les croyances, communes (et durables) propres à un collectif. Il peut s'agir d'un État, d'un groupe ethnique ou national. Cependant on évoque aussi « la civilisation chrétienne » ou la « civilisation du bronze ». La flexibilité de la notion de civilisation peut troubler mais elle a un avantage précieux : elle permet d'appréhender des phénomènes techniques, sociaux et culturels qui *traversent et dépassent* le périmètre des cités, des États ou des communautés.

De l'ère des civilisations à une nouvelle phase de civilisation

Au début du XX^e siècle, l'analyse monumentale d'Arnold Toynbee (1885-1975) – *A study of history* (Toynbee 1947) – retrace l'histoire mondiale à partir d'une histoire des *grandes civilisations*. L'auteur s'attache, pour chacune d'elles, à expliquer sa genèse, sa trajectoire et son éventuel déclin. En 1958, cette œuvre est au centre d'un colloque de Cerisy – *L'histoire et ses interprétations* (1955)¹⁴ dirigé par Raymond Aron. Au-delà de l'hommage au grand historien, la rencontre explore les questionnements classiques sur la réalité et l'homogénéité de ces grandes civilisations, ainsi que les influences et les conflits qui ont modelé chacune d'elles.

Mais dans son intervention, en fin de colloque, Raymond Aron s'interroge sur la perspective générale de Toynbee : la conception classique des civilisations était-elle encore acceptable en 1958 ? Ne fallait-il pas envisager une dynamique nouvelle de l'histoire du monde ? Aron pressent une transformation paradigmatique et historique : « *les philosophies des civilisations sont en train de disparaître, précisément parce que la phase des civilisations s'achève et que l'humanité est en train pour son bien ou pour son mal d'entrer dans une phase nouvelle* » (Aron 1961 p. 162). Une image peut résumer cette vision : il faudrait se préparer à ne plus voir l'humanité comme un costume d'Arlequin, donc comme un costume composé de pièces de tissu de couleurs bien distinctes, et dont chacune correspondrait à une civilisation singulière¹⁵.

Soixante ans après le colloque Toynbee, les analyses du monde contemporain donnent raison à Aron. En 2018, dans son livre « *Debating civilizations* », Jeremy Smith (smith 2017) décrit le moment contemporain comme étant le résultat de la transformation des anciennes civilisations sous l'effet de deux grandes poussées dont les interférences sont aussi diverses qu'inattendues.

14 L'ouvrage du colloque est publié en 1961 (Aron 1961).

15 Ce paradigme n'a pas disparu et on a pu le retrouver dans la thèse du « clash des civilisations » défendue par Samuel Huntington (Huntington 1998)..

La première poussée est *universalisante*, car depuis l'ère moderne, la plupart des anciennes civilisations ont été soumises aux chocs de la colonisation occidentale et aux interpénétrations que celle-ci a imposées. Cette cohabitation forcée a notamment favorisé la diffusion de la science, des techniques et tout particulièrement de la forme «entreprise» (et de la société anonyme), que l'on retrouve, après la colonisation, dans le droit de tous les États.

À cette modernisation uniformisante s'est superposée une deuxième poussée *singularisante* – parfois opposée, parfois complémentaire à la première – qui se nourrit des logiques identitaires et des multiples constructions nationales qui ont suivi la décolonisation. La rencontre de ces deux poussées a *simultanément* favorisé des dynamiques sociétales particulières et conforté l'aspiration croissante à des droits universels. C'est sur ce socle en tension qu'est venue s'implanter la mondialisation des entreprises.

Du costume d'arlequin au drippings de Pollock

Jeremy Smith (Smith 2017) remarque que tous ces mouvements n'ont pas instauré la modernité universelle que beaucoup prédisaient. Ils ont provoqué, au contraire, l'émergence d'une multiplicité de *modernités* et un foisonnement de *nouveaux imaginaires collectifs*. Ces derniers ont nourri en retour de nouvelles migrations et de nouvelles rencontres civilisationnelles (*encounters*)¹⁶. Ainsi, un siècle après la grande synthèse de Toynbee, les grandes civilisations s'entremêlent désormais de multiples manières inédites¹⁷, mais il n'y a pas de civilisation mondiale universelle. On peut donc suivre Aron et renoncer à l'image du costume d'Arlequin. L'humanité ressemblerait plutôt à un tableau de Pollock : on peut y retrouver, une certaine unité picturale, mais chaque zone de la toile *superpose et mélange* de façon singulière les «*drippings*» colorés du peintre.

Une telle transformation civilisationnelle présente une forte cohérence avec la puissance d'agir des entreprises. Leur régime d'action particulier permet d'échapper aux antinomies de la phase classique des civilisations. Car les entreprises peuvent être à la fois mondiales et locales, universalisantes et singularisantes, préservatrices et régénératrices. Leur action s'exerce sur tous les volets de la vie humaine mais selon des échelles et des perspectives multiples.

Cependant, un tel régime d'action ainsi que la forme de la civilisation qu'il produit, ne se laissent pas aisément décrire. Au-delà, de la métaphore des drippings, nous avons besoin d'instruments théoriques plus précis, comme ceux que nous avons trouvés dans la théorie des Topos, pour mieux l'appréhender. Mais avant d'introduire des éléments de cette théorie, nous allons concrétiser ces processus civilisationnels dans l'univers culinaire contemporain. Cet univers manifeste, au plan mondial, des processus simultanés d'universalisation, de création et de singularisation emblématiques de notre moment civilisationnel. En outre, cet

¹⁶ Des analyses similaires se retrouvent dans les travaux du colloque de Cerisy consacré aux «Brassages planétaires» (2018).

¹⁷ Et ne fabrique pas plus de «clash des civilisations» que les époques plus anciennes.

univers présente des correspondances aisément démontrables avec l'univers mathématique d'un Topos. Le langage des topos nous permettra ensuite d'étendre l'exemple culinaire à ce que nous appelons le «topos civilisationnel» contemporain. Ce topos est donc à la fois le résultat de l'action des entreprises et le milieu dans lequel il nous faut penser leur responsabilité.

Quelques propriétés de la phase civilisationnelle contemporaine : l'exemple du monde culinaire

L'univers culinaire et gastronomique mondial offre un modèle réduit mais suffisamment représentatif de la civilisation contemporaine. En effet, chacun peut vérifier une série de traits qui caractérise sa transformation.

1. L'histoire mondiale a produit de multiples cuisines *nationales ou régionales* clairement distinctes et qui forment autant de *signatures* civilisationnelles. À partir de ce patrimoine vivant, les entreprises (industriels, restaurants, traiteurs, guides, marchands...) ont d'abord *superposé et juxtaposé* ces traditions. Dans toutes les grandes villes et les grands réseaux de distribution, on peut apprécier les gastronomies française, italienne, japonaise, espagnole, indienne¹⁸, etc. Les conséquences environnementales et sociales de cette superposition peuvent être sévères (et dénoncées) notamment la dessaisonalisation des produits agricoles par le biais d'une logistique mondiale. Dans les pays pauvres, l'accès à cette riche variété culinaire n'est réservé qu'à une minorité ce qui accentue la *fragmentation culturelle* de ces sociétés. Aux fortes inégalités économiques s'ajoutent de fortes différences de mœurs, de culture et de consommation. Certains continuent à vivre dans les cadres d'une alimentation traditionnelle alors que leurs concitoyens ont accès à toutes les cuisines du monde.
2. On a vu aussi émerger des gastronomies inédites à partir d'*intégrations inventives*: cuisine moderniste, cuisine française aux saveurs méditerranéennes, croisements des cuisines scandinaves et japonaises, etc. Ces intégrations créatives peuvent s'ancrer dans une tradition tout en la renouvelant. Elles peuvent aussi générer des cuisines dont l'identité ne se rattache plus aux anciennes appartenances¹⁹.
3. À l'inverse, l'action des entreprises favorise l'*uniformisation de certains goûts et pratiques alimentaires*, par le déploiement de marques et de produits «mondiaux» (l'exemple du fast food est le plus emblématique). Ce même mécanisme peut jouer aussi, en antithèse du fast food, avec des entreprises qui promeuvent des hygiènes nutritionnelles universelles (slow food, lutte contre l'obésité, contre la consommation abusive de sucre, de sel, etc.).

Ainsi, l'univers culinaire contemporain se compose désormais d'une variété «d'objets culinaires» (produits, terroirs, traditions, techniques, tendances, principes, valeurs...) qui exigent différents niveaux de description et d'interprétation. Cet univers surprend et déroute

18 Avec des fidélités à la tradition et des niveaux de qualités variables.

19 On peut ici donner l'exemple de la cuisine technologique du chef Ferran Adria qui a fait l'objet de beaucoup d'études.

parce qu'il englobe les anciennes traditions, des gastronomies nouvelles et les techniques culinaires les plus innovantes. Il inclut aussi une multitude de formes hybrides *réelles ou imaginaires* de cuisine.

Cependant, cette multiplicité repose aussi sur un ensemble *d'invariants*. Chacun doit reconnaître qu'il s'agit bien de «cuisine» ...! Que les produits ne soient pas des poisons²⁰, que les techniques de cuisson ne détruisent pas les aliments, que l'équilibre entre innovation et tradition reste perceptible et compréhensible, etc... En résumé, la civilisation culinaire contemporaine présente les trois grandes caractéristiques suivantes :

1. chacune des cuisines traditionnelles reste vivante et se renouvelle. Il n'y a pas une seule «cuisine mondiale» qui se serait substituée aux précédentes, mais certaines formes de cuisines (rapides, hygiéniques) sont devenues universelles;
2. des gastronomies innovantes ont émergé et puisent dans l'ensemble des traditions et tout le champ des techniques;
3. l'art culinaire maintient des règles universelles qui permettent d'appréhender la spécificité de chacune des cuisines singulières. Il reste traversé de débats mondiaux sur la qualité nutritionnelle, les sources de l'obésité, l'empreinte climatique des produits, etc.

On peut vérifier sur cet exemple un trait général de la transformation civilisationnelle contemporaine: elle échappe aux antinomies classiques de l'universel et du singulier, de l'unique et du commun, du local et du global. Ainsi, la variété infinie des objets culinaires ne résulte pas de combinaisons contraintes comme dans un jeu d'échecs. L'univers culinaire contemporain manifeste une multiplicité de logiques et d'inventions qui s'articulent les unes aux autres et se déploient sur de multiples plans.

Reste que ces univers ne sont pas faciles à penser et peuvent donner un sentiment de complexité ou de chaos si on ne dispose pas d'outils intellectuels adéquats qui permettent d'en parler et de rendre intelligible leur diversité. Or, ces univers présentent des correspondances fortes avec un type d'univers mathématique: celui des Topos²¹. Le recours à cette notion peu connue en dehors des spécialistes s'est imposée à nous dans l'étude du monde culinaire²², mais sa grande généralité permet son extension à l'ensemble des processus civilisationnels contemporains.

20 La consommation de poisson cru issue des traditions japonaises exige pour certaines espèces dangereuses une grande expertise dans la préparation. Il en va de même pour les champignons sauvages.

21 Il s'agit des Topos de Grothendieck.

22 Nous l'avons mobilisée initialement sur l'étude du monde culinaire (Hatchuel *et al.* 2019).

Notions sur les topos : des degrés variables d'universalité et de singularité

Il n'est pas possible de donner ici une présentation mathématique de la notion de Topos²³. Sur l'exemple de l'univers culinaire, nous allons introduire, quelques notions élémentaires sur les Topos et qui ont un intérêt direct pour notre analyse.

Modèle de base: dans l'exemple de la cuisine, il s'agit du système des objets et des règles élémentaires qui permettent de reconnaître ce qu'est une recette de cuisine, un plat et les différents produits (légumes, viandes, sauces, etc.). Ce premier système que l'on nomme *modèle de base*²⁴, peut présenter des alternatives ou des incompatibilités. Il contrôle *les vérités communes* à tous les objets potentiels du Topos. Il incarne la tradition minimale mais ne décrit pas *complètement* l'univers des *objets* et les *vérités particulières* qui forment le Topos associé à ce modèle de base.

Topos: à chaque objet du modèle de base, on peut associer de nouvelles propriétés *qui ne peuvent être déduites* de celui-ci. Par exemple, à une viande on peut associer, des propriétés nutritionnelles, esthétiques, géographiques ou économiques différentes. À un plat ou une recette, on peut associer des propriétés de goût, de texture, de sophistication, etc. On fait ainsi explorer de nouvelles relations entre ces propriétés particulières. Par exemple, on peut rechercher des «*recettes de plats peu caloriques*» ou «*des recettes où dominent des saveurs méditerranéennes*». Si de tels objets existent, ils forment le *Topos associé* au modèle de base, à condition de «respecter» les vérités communes définies par ce dernier.

Sites, faisceaux et préfaisceaux d'un Topos: dans un topos, «respecter» le modèle de base peut prendre des significations très différentes. Doit-on respecter toutes les vérités communes, ou une partie d'entre elles? Derrière cette idée de respect variable on retrouve une question bien connue de toutes les traditions? Qu'est-ce qui doit être préservé impérativement? Qu'est ce qui peut évoluer? Dans la recette d'un bœuf bourguignon, le choix du type de viande n'est pas déterminant; ce qui compte surtout c'est la préparation et la cuisson de celle-ci, ainsi que le choix du vin et des aromates. Le but de la théorie des Topos est de permettre une analyse fine de ces chemins *libres* (choix de la viande) ou *imposés* (cuisson) et d'étudier leurs implications.

Il faut pour cela introduire l'idée de *site* noté **J**. Il s'agit intuitivement d'une sous-partie du modèle de base, d'un ensemble de chemins dont le respect suffit à garantir l'existence (et l'unicité) d'un objet du Topos. Considérons par exemple, l'ensemble **F** des «recettes de bœuf bourguignons que l'on peut réaliser avec un budget réduit». Pour constituer un tel ensemble, le site candidat **J** dans le modèle de base est *un extrait des vérités de ce modèle* qui

²³ Il s'agira ici des Topos dit de Grothendieck. On pourra trouver une introduction plus technique aux Topos dans un article du mathématicien Alain Connes: «Un topo sur les Topos» (Connes 2019). L'auteur remarque que le potentiel théorique et éclairant des Topos pour la culture générale est trop méconnu. Il donne l'exemple d'un Topos qui permet de décrire un univers ayant des degrés variables de «vérité». Dans notre analyse, les topos permettent de décrire un univers ayant des degrés variables d'universalité ou de singularité.

²⁴ En théorie des Topos il s'agit d'une «catégorie» au sens de la théorie des catégories.

exclut, par exemple, les viandes et les vins chers, sans mettre en danger la «vérité» de base du bœuf bourguignon. Il peut y avoir *plusieurs sites candidats*, par exemple, si le coût de la préparation et de la cuisson de la viande doit être concerné. La notion de site décrit la tradition non comme une vérité rigide, mais comme une carte décrivant une variété de chemins plus ou moins imposés. Un site est alors une manière cohérente (parmi d'autres) de puiser dans la tradition, donc de respecter «la vérité» qu'elle stipule.

L'objet **F** est appelé *Faisceau relatif au site J*. Il fournit un ensemble de vérités particulières sur l'ensemble du Topos (les recettes de bœuf bourguignon pas chères) et *qui via le site J* respectent une partie des vérités communes du Topos.

Notons que s'il n'existait aucun site **J** pour construire des recettes de bœuf bourguignon peu chères, cet ensemble ne serait pas un faisceau mais un *pré-faisceau* du Topos. Il ne constituerait qu'une vérité «incomplète» ou «partielle» au sein du Topos. Les «bœufs bourguignons pas chers» formeraient par exemple des recettes où la viande et le vin ne seraient pas définis. C'est un peu comme si une carte routière comportait des zones où l'information est manquante. Certains trajets seraient alors interdits ou considérés comme non «vrais» au sens de la carte.

On peut ainsi retenir que les notions de sites, faisceaux et préfaisceaux permettent donc de caractériser des objets plus ou moins universels ou plus ou moins singuliers d'un Topos²⁵, toujours relativement aux vérités communes que décrit son modèle de base.

Prenons un autre exemple celui des recettes «peu caloriques», mais en supposant que la notion «peu calorique» n'est pas dans le modèle de base. Supposons qu'une recette connue ne soit pas «peu calorique» mais pourrait le devenir en modifiant un objet ou une vérité du modèle de base. Tant que la modification n'a pas eu lieu, cette recette forme un *préfaisceau* du Topos. Les préfaisceaux d'un Topos constituent donc *des objets ou des vérités incomplètes et singulières* relativement aux sites du modèle de base. Ils peuvent décrire des objets imaginaires ou auquel il ne manque qu'un attribut marginal, mais absent du modèle de base, pour respecter les sites de la tradition.

Enfin, pour se représenter un Topos on peut s'aider de l'analogie avec un corpus littéraire. Le modèle de base serait alors constitué d'un texte ainsi que de règles minimales de lecture et de grammaire. Le Topos associé serait formé de *toutes les interprétations* possibles de ce texte. Les faisceaux seraient *les interprétations* qui «collent» à une lecture complète du texte et aux règles essentielles de lecture qui définissent les interprétations considérées comme «justes». Les préfaisceaux correspondront à des interprétations plus locales ou partielles

²⁵ Le plus souvent les Topos envisagés sont des Topos de Grothendieck, c'est-à-dire des Topos construits sur un modèle de base ayant des propriétés précises. Celles-ci sont en général respectées par les objets de la vie courante.

du texte qui négligent certaines parties ou prennent des «libertés» avec le texte ou avec certaines règles de grammaire²⁶.

Le topos civilisationnel contemporain et le pouvoir de «faisceautisation» des entreprises.

La notion de Topos à l'avantage de clarifier simultanément, l'action des entreprises et la phase civilisationnelle qui en résulte.

En effet, on peut d'abord voir chacune des civilisations anciennes comme des Topos particuliers dont les modèles de base sont *en partie*²⁷ distincts. Chacune d'entre elles n'est donc pas un système figé d'objets et présente des faisceaux et des préfaisceaux. À partir de ces multiples topos, la formation d'une unique nouvelle civilisation pourrait s'analyser comme l'intégration de tous les modèles de base dans un unique modèle intégré sur lequel il faudrait ensuite reconstruire de nouveaux faisceaux et préfaisceaux. Sans même se demander si cette intégration serait souhaitable, on doit reconnaître que cette tâche est hors d'atteinte, ne serait-ce que parce que les différents modèles de base peuvent être contradictoires ou incompatibles. Enfin, ce n'est pas ce que suggère l'histoire mondiale. L'approche en terme de Topos vaut surtout parce qu'elle *ouvre une voie civilisationnelle alternative*, porteuse d'une grande richesse de solutions diverses et proche de ce que l'on observe.

En effet, à partir des différents modèles de base, il devient possible, pour les entreprises, de construire de *nouveaux faisceaux* sur des sites qui *associent des sous-parties compatibles de tous les modèles de base ou de certains d'entre eux*. On parlera ici de *faisceautisation trans-civilisationnelle*, pour désigner des formes d'action intermédiaires entre l'universel et le particulier, entre le commun et le spécifique, entre le local et le global. La structure des Topos permet aussi de retrouver les principaux processus de faisceautisation opérés par les entreprises et d'en éclairer les paradoxes et les ambivalences.

1. L'universalisation trans-civilisationnelle. Ce processus construit des faisceaux qui répètent sur tous les modèles de base les mêmes faisceaux locaux. Il s'agit donc d'éléments qui relèvent de l'humanité la plus fondamentale et la plus universelle. Il n'est donc pas paradoxal de retrouver dans cette même famille des types d'universalisation dont les logiques sont *a priori* opposées!
 - d'une part, les produits industriels fortement normalisés à l'échelle mondiale (sodas, hamburgers, films à grand spectacle...) ou les techniques mondialisées de communication et de socialisation qui, depuis la radio et le téléphone, sont nées avec les dernières vagues d'innovation (internet, facebook, twitter, etc.)

26 Cette analogie n'a qu'un but illustratif. Certaines conceptions de la littérature peuvent interdire toute distinction prédéfinie entre faisceaux et préfaisceaux. Cela signifie simplement que l'idée même de modèle de base ou de site n'est plus acceptable. L'univers des interprétations n'est plus modélisable comme un Topos.

27 L'unité du genre humain interdit une totale déconnexion des civilisations.

- d'autre part, les aliments de base (riz, blé, soja, sucre), les techniques de santé élémentaires ou les stratégies d'entreprise et d'institutions qui propagent la défense universelle des droits fondamentaux (droits humains, droit et santé du travail, santé...).
2. La théorie des topos évite la confusion courante entre ces faisceaux universels trans-civilisationnels et l'idée d'une même civilisation mondiale. En effet, ces faisceaux universalisants ne capturent que des aspects *singuliers* de l'humanité *commune*. Leur puissance vient de ce qu'ils sont visibles et accessibles au plus grand nombre et peuvent jouer un rôle déterminant pour l'histoire mondiale, parfois en étant particulièrement destructeurs²⁸.
 3. L'intégration créative est obtenue par des *faisceaux plus ou moins universels* qui se forment en associant des *préfaisceaux* et des *faisceaux* provenant de modèles de base différents. Cette forme de création est bien connue dans l'étude des langues où la notion de «créolisation» est née avant d'être étendue à d'autres domaines²⁹. Ce type de logique innovante s'observe aussi bien dans les zones pauvres et riches de la planète. Elle concerne l'ensemble des techniques, l'architecture, le design, la mode, ou les activités de loisirs. Ce régime apparaît lorsque les entreprises conçoivent *de façon innovante*³⁰ en puisant à de multiples traditions pour provoquer des *combinaisons inconnues* qui ne survivent parfois que dans certaines traditions. L'association de faisceaux *et de préfaisceaux* venant respectivement de modèles différents est ici nécessaire car l'intégration créative combine *des vérités localement incomplètes (préfaisceaux) pour former des vérités complètes, à une échelle plus large*.
 4. Ainsi, en Afrique centrale, l'utilisation du téléphone mobile comme moyen de paiement a été particulièrement précoce, alors qu'elle n'existait pas encore dans les pays plus riches, où chèques et cartes de paiements étaient déjà bien répandus. En matière d'innovation technique, on peut multiplier les exemples de solutions qui étaient inacceptables dans un contexte donné (préfaisceaux) et qui connaissent une nouvelle vie si elles sont complétées localement par des techniques locales (faisceaux). En matière culinaire, l'intégration créative a été particulièrement répandue comme par exemple, l'utilisation de produits exotiques dans la gastronomie française. L'intégration

28 À l'heure où nous écrivons ces lignes, la pandémie du virus Covid-19 est à son pic et offre l'exemple malheureux d'une uniformisation transcivilisationnelle qui se forme sur les fondements biologiques communs aux espèces animales. Du même coup, elle impose un marché commun mondial des matériels et des médicaments aux effets dévastateurs.

29 L'exemple le plus répandu de ces intégrations créatrices s'observe dans le domaine linguistique avec le phénomène de «créolisation». Il se manifeste par l'invention d'alphabets et de nouvelles langues puisant dans des langues plus anciennes. La notion de créolisation a été étendue à des intégrations créatrices dans d'autres domaines comme la gastronomie ou dans l'industrie du luxe. Mais la notion reste trop étroitement liée aux seules activités culturelles et reste liée à une métaphore linguistique qui a ses limites (Palmié 2006) alors que l'action inventive des entreprises porte sur toutes les activités humaines et mobilise de nombreux autres régistres.

30 La notion de conception innovante (Hatchuel et Weil 2007; Agogue *et al.* 2009) désigne une conception qui s'éloigne des codes dominants et qui introduit de nouvelles techniques, de nouvelles fonctions ou de nouvelles valeurs.

créative a aussi sa part sombre et destructrice : notamment lorsque des entreprises des pays riches organisent des chaînes de production mondiale où les travaux les plus dangereux (donc interdits dans ces pays) sont exportés dans des pays qui protègent moins leurs travailleurs.

5. L'intégration créative est une *faisceautisation* qui peut aller de la *singularité maximale* (qui ne réunirait que des préfaisceaux de chaque modèle)³¹ à l'universalité maximale qui retrouve, à la limite, l'universalisation trans-civilisationnelle déjà évoquée (et qui ne réunit que des faisceaux de chaque modèle). Les musées d'art contemporain que l'on retrouve dans les grandes métropoles réalisent tous une universalisation des arts contemporains, en incluant les occurrences les plus locales de ces arts.
6. La superposition trans-civilisationnelle comme singularisation universalisante. Ce troisième processus opère par la superposition *dans un même contexte local* de faisceaux venus de modèles de base différents. Cette superposition exige parfois des accommodations importantes lorsque ce qui est faisceau ailleurs est d'abord un préfaisceau local. Il ne s'agit donc pas d'objets universels faits pour survivre partout. Mais d'objets singuliers que l'on veut adapter en dehors de leur contexte de naissance. Le langage des topos nous permet de décrire en toute généralité cette *superposition* qui agit comme une forme de *singularisation universalisante*. Prenons l'exemple d'une gastronomie française ou chinoise développée *sans porc* pour respecter des interdits religieux. Il s'agit bien d'une singularisation car toutes les recettes concernées doivent être réinventées en fonction du modèle local « sans porc ». Mais l'opération est potentiellement universalisante car elle permet à l'objet « cuisine française » ou à l'objet « cuisine chinoise » d'être construit de façon plus universelle, même s'il ne s'agit que d'un préfaisceau de la culture initiale. Appliqué à tous les domaines de la vie courante, ce processus de superposition réalise en quelque sorte *la visibilité de toutes les civilisations dans chacune d'entre elles*. Mais il s'agit à chaque fois d'une *visibilisation déformante*, car les modèles de base ne sont pas toujours superposables. Au cœur de l'industrie du cinéma indien, Bollywood a réalisé une telle singularisation uniformisante. Certes, Hollywood est ainsi indianisé. Mais du même coup, une certaine indianité et une certaine américanité sont universalisées en retour. Ce processus a son revers : il peut transformer toute culture en une *réplique universalisée et affadie* ayant perdu l'essentiel de la force de ses origines.

Le modèle des Topos offre *une intelligibilité générale* de la nouvelle phase de civilisation. La notion de faisceautisation unifie une large variété de mécanismes qui ont permis aux entreprises de produire des modèles d'universalisation et de singularisation inédits. Il est clair que les entreprises ne créent pas une nouvelle civilisation mondiale ! Mais leur puissance de faisceautisation explique la complexité et l'indétermination des processus civilisationnels ainsi que leur ambivalence. Phénomènes inexplicables et masqués par les analyses qui ne retiennent de l'histoire mondiale que l'extension du capitalisme ou du néolibéralisme.

31 Par exemple, dans les langues, la créolisation n'intègre pas des morceaux de langues parfaits (faisceaux de chaque langue) mais plutôt des déformations de chaque langue (préfaisceaux).

Il est difficile de trouver meilleur exemple de cette faisceautisation inattendue que le développement en moins d'un demi-siècle de la puissance chinoise qui dérouté les logiques abstraites et mécaniques du marché, du capital ou de la société. Le mystère disparaît si on remarque que la Chine a organisé un lien particulier de coopération entre État et entreprises³², ce qui lui a permis de mobiliser par cette entremise, des universalisations singularisantes qui lui ont permis de devenir le centre mondial de la production; des intégrations créatives puisées dans les techniques du monde entier; des singularisations universalisantes en accommodant à une société autoritaire les technologies et les réseaux sociaux les plus innovants³³.

On peut ainsi clairement établir que l'action des entreprises ne se limite pas à reproduire l'histoire occidentale dans des contextes différents. Elle apporte à l'histoire mondiale un surcroît de complexité et installe une *indétermination radicale du futur humain et planétaire*³⁴.

L'ensemble de ces résultats conduit à repenser sur des bases théoriques nouvelles *la responsabilité des entreprises*! Il ne s'agit plus de fonder cette responsabilité sur la réduction des impacts nuisibles ou destructeurs. Cette vision est clairement insuffisante. On doit repenser les responsabilités de l'entreprise à partir de *son* incontestable *pouvoir de faisceautisation civilisationnelle*. Car face aux menaces que représentent par exemple le changement climatique ou une pandémie mondiale³⁵, les solutions à apporter seront selon les cas, universelles ou singulières, uniques ou communes, et toutes les solutions intermédiaires seront requises. On a donc besoin des entreprises pour inventer les *faisceaux responsables* du topos civilisationnel contemporain.

TROISIÈME THÈSE. RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRISE ET «BENE GESTA» DU TOPOS CIVILISATIONNEL CONTEMPORAIN

Avec le recul du temps, on considérera peut-être que les dérives de l'entreprise actionnariale (Segrestin *et al.* 2012) ont, plus que les grands accidents technologiques, forcé les chercheurs à reconnaître le *vide théorique* qui a accompagné la montée en puissance des entreprises et à tenter de le combler. Redéfinir l'entreprise permettait de poser la question de leur

32 Cf. Chapitre de Joël Ruet dans ce même ouvrage.

33 Le traitement chinois de l'épidémie de covid-19 illustre parfaitement cette analyse: la Chine a été la seule capable de disposer d'une industrie qui produit tous les équipements nécessaires et elle a pu en fournir au monde entier; elle a aussi développé des stratégies inédites de protection peu compatibles avec les sociétés plus démocratiques.

34 L'action des ONG et des associations peut avoir des effets similaires. Certains États peuvent aussi créer ces indéterminations majeures par exemple en détruisant des écosystèmes vitaux pour la planète ou en développant des armes de rupture, au mépris du droit international. Mais le plus souvent ceci n'est possible que *via* des entreprises capables de développer une puissance d'action à l'échelle du topos civilisationnel.

35 La pénurie des masques face à la pandémie due au covid-19 est directement liée à l'universalisation singularisante qui a poussé à produire ces masques dans quelques usines pour l'ensemble de la planète.

responsabilité de façon plus fondamentale que la régulation *ex post* de leurs impacts négatifs et imposait une révision de la théorie et la doctrine juridique des entreprises. Ces travaux³⁶ ont inspiré les avancées de la loi Française (Loi Pacte) qui a suivi la loi sur le devoir de vigilance. Au-delà de cette première étape, notre étude du topo civilisationnel contemporain conforte une *théorie intrinsèque de la responsabilité des entreprises*. Il s'agit d'une *théorie qui* puisse prendre acte du pouvoir de faisceauisation des entreprises et de ses implications. Celle-ci ne doit pas seulement conduire à des actions correctrices, mais fournir aussi un cadre **émancipateur** qui fonde l'entreprise³⁷ comme sujet et puissance responsable. On va voir, qu'il s'agit d'instaurer une *bene gesta*, c'est à dire une norme de «bonne gestion» universelle, qui met la puissance des entreprises au service des enjeux sociaux et environnementaux les plus urgents.

Les avancées de la loi française sur la responsabilité des entreprises

En 2019, la loi française a modifié le régime du contrat de société (loi Pacte) et dispose désormais que :

- la société n'est pas seulement un agent économique à but lucratif : elle doit aussi «être gérée en considérant les enjeux sociaux et environnementaux de son activité»;
- l'entreprise n'est pas au seul service de ses associés et peut préciser sa «raison d'être» ainsi que les parties prenantes engagées et affectées par son action ;
- l'entreprise peut choisir la qualité de «société à mission» qui lui permet de préciser sa raison d'être sous la forme d'engagements (mission) vis-à-vis de ses parties constituantes et prenantes. La sincérité et l'exécution de ces engagements sont soumises à un contrôle interne et externe.

Par ces avancées, la loi française entérine l'idée que l'entreprise est une création collective qui transforme le monde et toutes les parties qui sont engagées ou affectées par son action. On ne définit plus l'entreprise comme un «agent économique» dont le seul projet serait le partage des pertes et des bénéfices entre les associés. Rétrospectivement, cette ancienne définition occultait l'entreprise comme puissance d'agir. L'entreprise ainsi repensée doit donc être «gérée» et rendre des comptes de manière nouvelle. Mais de quelle nature est cette «bonne gestion»? et cette responsabilité? Et en quoi doivent-elles être adaptées à la réalité du topos civilisationnel?

Nous verrons que l'on doit ici revoir les principes de responsabilité formulés par Hans Jonas (2013) dont nous nous éloignerons sur deux points essentiels : i) les sujets concernés sont des entreprises et non des individus ; ii) l'«heuristique de la peur», prônée par Jonas,

36 Notamment ceux du collège des Bernardins en lien avec des chercheurs de Mines Paristech et de l'université de Nanterre (Hatchuel et Segrestin 2020).

37 Cf. pour les premières étapes de cette refondation : Segrestin B. et Hatchuel A., Refonder l'entreprise, la République des idées, Seuil 2012.

ne suffit pas, et nous devons instaurer un code universel et normatif de bonne gestion des entreprises.

La responsabilité sans faute : une invention qui accompagne la naissance des entreprises

La notion de responsabilité a une histoire très ancienne qu'il est inutile d'évoquer ici. Nous partirons plutôt de l'invention de la « responsabilité sans faute » que l'on peut dater des premières lois sur les accidents du travail, autour de 1897.

En effet, cette évolution s'appuyait déjà sur la reconnaissance du pouvoir des entreprises sur l'organisation du travail. À la fin du XIX^e siècle, il était devenu manifeste que les entreprises ne se limitaient pas à acheter du travail, mais réinventaient celui-ci en introduisant de nouveaux procédés, de nouvelles machines, ou de nouveaux métiers. Beaucoup d'accidents du travail ne pouvaient plus alors être imputés ni à une faute de l'ouvrier, ni à celle du dirigeant d'entreprise. La grande invention des nouvelles lois sur les accidents du travail a été de considérer que l'absence de faute du dirigeant *n'éliminait pas la responsabilité des entreprises* et qu'il fallait imposer à celles-ci l'obligation *de contracter une assurance* en faveur des travailleurs. On passait ici d'une responsabilité pour « faute », c'est-à-dire pour une mauvaise « action » à une responsabilité universelle définie par une « norme de bonne gestion » (Hatchuel, 2018; Segrestin et Hatchuel 2020).

Cette conception de la responsabilité n'a pas eu, à notre connaissance, de retentissement théorique (en dehors du droit du travail). Pourtant, elle précède de plus d'un demi-siècle, le principe « responsabilité » de Hans Jonas (2013) qui suit un raisonnement identique³⁸. En effet, dans les deux cas, on conditionne l'extension de la puissance de l'action humaine à la mise en œuvre d'une nouvelle prudence. Écoutons Jonas : « *La technique moderne a introduit des actions d'un ordre de grandeur tellement nouveau avec des objets tellement inédits et des conséquences tellement inédites que le cadre de l'éthique antérieure ne peut plus les contenir*, p. 30 (1979). Il ajoute : « *La dynamique mondiale du progrès technologique contient en elle un utopisme implicite par sa tendance si ce n'est par son programme* » ; et « *L'utopisme qui jadis fut vain, est devenu la plus dangereuse des tentations précisément parce que c'est la tentation la plus idéalisée* ».

Ensuite, à l'instar de la loi sur les accidents du travail, Hans Jonas déduit de cette puissance nouvelle, un impératif de préservation et d'assurance : « *le principe responsabilité oppose la tâche la plus modeste que nous ordonnent la crainte et le respect : dans l'ambivalence durable de sa liberté, ..., préserver pour l'homme l'intégrité de son monde et de son essence contre les abus de son pouvoir* » (H. Jonas p.17 et 18).

38 Ce principe a fait l'objet de nombreux débats que nous ne reprendrons pas ici, car nous intéressent surtout la structure conceptuelle commune entre la loi sur les accidents du travail et les thèses de Hans Jonas.

Le principe responsabilité de Hans Jonas étend donc à tout l'agir technologique humain, à la fois l'idée de « responsabilité sans faute » et *l'obligation d'assurance*³⁹ comme norme d'action qui en découle. Cette généralisation semble conférer à l'approche de Jonas une plus grande universalité, mais au prix de l'ellipse habituelle de l'entreprise. Or, il reconnaît lui-même que l'utopisme technique n'est dangereux que parce la nouvelle puissance d'action humaine peut mettre en danger l'humanité elle-même et le milieu naturel.

Il nous faut donc nous écarter de l'approche de Jonas sur deux points importants.

L'entreprise comme sujet du principe de responsabilité.

L'expansion de l'utopie technique n'aurait eu qu'une puissance d'agir « vaine » *sans l'émergence des entreprises*. Car, l'action de ces dernières est, sans conteste, la cause première de l'accélération du progrès technique et de son déploiement sur l'ensemble du topos civilisationnel mondial. Il y a deux siècles, l'utopie technicienne ne se retrouvait pas dans toutes les grandes civilisations. Cette vision particulière du futur, qui est née en Occident avec les Lumières, n'aurait pu se répandre sans le processus de faisceautisation que les entreprises étaient les seules à pouvoir réaliser. Certes, la colonisation occidentale a eu un impact important sur tous les systèmes éducatifs et a aidé par ce biais à diffuser la vision classique du progrès. Mais l'utopie ne fait pas, à elle seule, un futur réalisé. La construction d'un agir collectif progressiste, sur tout le spectre mondial, est le résultat direct d'une *universalisation transcivilisationnelle* obtenue par le travail des entreprises. La diffusion du droit des affaires, le développement des formations en management et des *business schools* est probablement l'une des universalisations les plus frappantes du XX^e siècle. Ce sont donc les entreprises, et non les individus⁴⁰, qui sont, au premier chef, les sujets concernés par le principe de responsabilité, au moins autant que les États et sur certains points beaucoup plus que ceux-ci⁴¹. Or, ce point est particulièrement déstabilisant pour les conceptions classiques de la liberté d'entreprendre.

En effet, Hans Jonas reproche à l'utopie technique son aveuglement. Mais pour les entreprises, une telle analyse n'est pas tenable. L'agir des entreprises n'est pas comparable à celui des individus. Les entreprises⁴² opèrent des arbitrages collectifs contrôlés par des règles de *gouvernance*, c'est-à-dire par des normes de gestion. Et, la gouvernance des entreprises était, jusqu'à la loi Pacte, exclusivement définie par le seul intérêt des associés. On ne peut donc dire que l'utopie des entreprises serait aveugle ! Il est même totalement erroné de parler d'utopie à leur propos. La gouvernance des entreprises est lucidement, explicitement

39 Par assurance, nous désignons aussi bien le principe de précaution que l'organisation de mesures de solidarités si une partie est affectée par l'action de l'entreprise.

40 Cela ne n'exonère pas les individus de toute responsabilité, en outre ils sont pour beaucoup d'entre eux directement rattachés à des entreprises.

41 Les entreprises qui ont développé les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, What's app...) ont eu un impact culturel et sur la formation de l'opinion bien supérieur à celui des États.

42 Nous laissons de côté ici ce que l'on appelle des entreprises unipersonnelles.

et activement consacrée par des lois fondamentales de la société moderne! Celles de l'activité marchande, celles des sociétés anonymes et celles de la libre entreprise. Or, non seulement ces lois ont favorisé les grandes dérives actionnariales, mais elles empêchent de bénéficier de la puissance de faisceautisation des entreprises pour mieux lutter contre les grandes menaces sociales et environnementales⁴³.

En s'en prenant à l'utopie technicienne, Hans Jonas se trompe donc de combat et de sujet. Il s'agit de repenser la liberté de l'entreprise comme sujet en lui associant inséparablement un principe de responsabilité adapté au Topos civilisationnel contemporain.

Topos civilisationnel et faisceautisation responsable : les leçons du Rana Plaza

La responsabilité des entreprises doit se définir par un ensemble d'obligations assurantielles. Mais quel type « d'assurance » pouvons-nous demander aux entreprises lorsqu'il s'agit du destin collectif ?

Rappelons que dans le cas des accidents du travail, il y a eu plusieurs types de réponses. L'État a d'abord édicté des règles de sécurité obligatoires pour les travailleurs (travail des enfants, hygiène, législation minière, etc.) puis des normes techniques relatives à la dangerosité des machines. Mais ces règles locales ne pouvaient se substituer à *une responsabilité générale de principe* reposant sur la puissance de l'entreprise dans l'organisation du travail et c'est cette responsabilité qu'a consacrée la loi sur les accidents du travail.

Il nous faut donc étendre cette logique à l'ensemble des actions des entreprises au plan mondial. Mais nous ne pouvons le faire comme s'il existait au plan mondial une seule et unique civilisation planétaire! Et il ne suffit pas ici, de regretter, comme on le fait souvent, l'absence d'un ordre juridique ou politique mondial: car, même si ce dernier existait, cela ne signifierait pas pour autant l'existence d'une unité civilisationnelle! De nombreux États modernes incluent et reconnaissent des civilisations distinctes. Il ne serait donc pas toujours possible d'énoncer des obligations assurantielles uniformes⁴⁴.

La notion de topos civilisationnel est, ici aussi, éclairante. Si les obligations assurantielles ne peuvent être partout identiques, on peut cependant *normer et responsabiliser* les processus de faisceautisation que les entreprises mettent en œuvre. Prenons le cas de la sécurité au travail: lorsqu'une entreprise organise un déploiement mondial de ses fabrications, il serait souhaitable qu'elles recourent à des *faisceautisations responsables* comme par exemple:

43 En pleine pandémie de covid-19, chacun a pu constater que les bourses se sont effondrées, aggravant la crise sanitaire par une crise économique, au lieu de marquer leur solidarité avec les populations en résistant à l'orage.

44 Les objectifs du développement durable de l'ONU (ODD) n'ont qu'une valeur indicative et chacun peut y sélectionner ceux qui semblent les plus pertinents pour son action.

- ouvrir des usines à sa marque dans plusieurs pays et appliquer partout, de son propre chef, les mêmes règles que dans les pays les plus protecteurs (universalisation trans-civilisationnelle);
- rendre compatibles les règles les plus protectrices pratiquées ailleurs, avec les conditions locales pour améliorer leur acceptabilité (singularisation uniformisante);
- inventer pour chaque contexte des formes de travail protectrices vis-à-vis des dangers locaux (intégration créative).

Pourtant, le drame du Rana Plaza (13 mai 2013 à Dakha au Bangladesh⁴⁵) a clairement démontré que les grandes enseignes du prêt à porter avaient organisé une *faisceautisation perverse*. Ces entreprises faisaient fabriquer leurs produits par des sous-traitants locaux qui ne respectaient aucune des règles élémentaires de la sécurité au travail. Ainsi elles pratiquaient au Bangladesh une «intégration créative» irresponsable qui accumulait les dangers pour les travailleurs les moins protégés... Ainsi, la puissance de faisceautisation des entreprises s'était retournée tragiquement contre les travailleurs les plus démunis.

Il a fallu la catastrophe du Rana Plaza pour que ces mêmes enseignes s'imposent une obligation d'assurance vis-à-vis de ces travailleurs. Celle-ci s'est réalisée avec la création d'un organisme spécial⁴⁶ chargé de conduire, dans les usines du Bangladesh, des inspections indépendantes portant sur les conditions de sécurité et de santé au travail et sur les nécessaires remédiations. L'ensemble des membres de cet organisme s'engageant à ne plus travailler qu'avec les usines ayant fait l'objet d'une inspection favorable.

La prise de conscience de la responsabilité des entreprises conduit invariablement à une obligation d'assurance. Mais celle-ci n'a pu être mise en œuvre au Bangladesh que par le truchement d'une faisceautisation particulière: une intégration internationale créative, mutualisée et adaptée au contexte local. La responsabilité des entreprises doit donc être constitutive des faisceautisations qu'elles développent et qui transforment le topos civilisationnel contemporain.

Pour un code universel de «bonne gestion» des entreprises

Une telle responsabilité constitutive doit se traduire dans la gouvernance des entreprises car c'est à ce niveau que s'expriment des engagements relatifs aux faisceautisations qui forment l'activité de l'entreprise. Il s'agit donc de concevoir une norme de gouvernance, c'est-à-dire, une norme de «bonne gestion» qui encadre la liberté d'entreprendre au sein du topos civilisationnel. En pratique cette norme de bonne gestion peut prendre deux aspects:

45 Près de 1200 morts et des milliers de blessés dus à l'effondrement d'un immeuble de 9 étages construit en dehors des normes et qui abritait des ateliers particulièrement dangereux.

46 Accord for Bangladesh: cf. un chapitre de cet ouvrage sur cet organisme, sa mission et ses participants.

- d'une part, un ensemble d'engagements précisant les futurs inconnus et désirables que l'entreprise veut construire, mais aussi ce qu'elle s'engage à préserver, universaliser ou singulariser dans chaque cas, pour construire des faisceautisations responsables.
- d'autre part, les procédures internes et externes de vérification et de contrôle permettant d'établir que ces engagements sont bien sincères et effectifs.

La loi Pacte française constitue une indéniable avancée dans l'instrumentation de cette nouvelle logique assurantielle. Elle permet aux entreprises de se doter d'une *raison d'être* ou d'adopter la qualité de *société à mission*. Il s'agit bien là d'une norme de gouvernance qui sans l'imposer, associe l'idée de «bonne gestion» à l'explicitation d'engagements scientifiques, sociaux, environnementaux ou territoriaux. On quitte ainsi l'identification fallacieuse de la bonne gestion à la maximisation du but lucratif. On ancre aussi la bonne gestion dans le socle de valeurs universelles. Mais faute de civilisation unique, on doit faire dépendre la définition des engagements et leur mise en œuvre locale aux faisceautisations possibles.

Quel sera l'impact de cette loi dans la construction de faisceautisations responsables ? Il est encore difficile de le dire, mais il sera intéressant de voir comment la *raison d'être* ou la mission se propage dans les filiales internationales des groupes français. Sur ce point, *la loi sur le devoir de vigilance* (2017) apporte une logique complémentaire. Réagissant directement au drame du Rana Plaza, elle impose aux grandes entreprises un plan de gestion prévisionnelle des risques de violations des droits fondamentaux tout au long des chaînes mondiales d'approvisionnement.

Prises ensembles, ces deux lois forment *un ensemble juridique unique*. Il énonce à la fois une norme de gouvernance générale⁴⁷, et une obligation d'assurance restreinte à un type de faisceautisation particulier : celui de la chaîne d'approvisionnement logistique. Leur proximité théorique devrait favoriser leur convergence à terme dans une législation intégrée : c'est-à-dire *un code de bonne gestion des entreprises*, dont l'universalité lui permettrait de compléter la déclaration universelle des droits de l'homme de l'ONU. Un tel code organiserait donc, à l'échelle du topos civilisationnel contemporain, la responsabilité générale des entreprises.

On passerait alors du principe de la liberté d'entreprendre, qui était fondateur de la place de l'entreprise dans la société, à celui d'une nouvelle *bene gesta* (bonne gestion) *universelle* (Crété 2018) exprimée par ce code mondial des entreprises. De façon plus fondamentale, ce code regrouperait à la fois les normes de *rationalité* et les principes de responsabilité nécessaires et légitimes pour l'action collective. Jusqu'à la loi Pacte et la loi sur le devoir de vigilance, les seules normes de gestion universelles de l'entreprise étaient la comptabilité et le droit des sociétés. Tous les autres codes (travail, santé...) avaient comme limites la liberté d'entreprise et l'autorité du chef d'entreprise.

47 À noter que la loi PACTE influence déjà la vie des entreprises : face à la pandémie du covid-19 et à ses effets délétères sur l'activité des entreprises, l'État a demandé la suppression des dividendes pour l'année en cours. On se souvient que le président des USA n'avait pas pu obtenir une telle mesure au moment de la marée noire en Louisiane.

Cherchant aussi à définir la «bonne autorité» associée à son principe de responsabilité, Hans Jonas a surtout retenu la figure du «bon parent» et celle de l'homme politique. Il est significatif qu'il n'ait pas mentionné le «bon chef d'entreprise», alors qu'il s'agit de la forme d'autorité la plus puissante de l'histoire moderne et à laquelle le droit accordait une autonomie fondamentale. Il est clair que la responsabilisation de l'entreprise dans son action et à travers toutes ses faisceautisations, construit *une nouvelle figure de dirigeant* dont les registres d'action sont plus étendus et plus divers que ceux du parent ou ceux de l'homme politique. L'action du chef d'entreprise serait alors définie par une norme universelle, comme un médecin est défini par l'ensemble des normes de son art.

Enfin, en définissant l'entreprise, et donc l'autorité qui s'y exerce, non pas à partir de la liberté d'entreprendre mais à partir d'un code universel de «bonne gestion» on transgresse un dogme fondamental, celui de la distinction entre État et société civile. Ce dogme stipule que l'État est en charge de l'intérêt général. Néanmoins, l'autorité parentale constituait déjà une réplique locale de cet intérêt général, avec pour devoir de s'exercer au bénéfice des enfants. Par contraste, la responsabilité du marchand ou du chef d'entreprise était confinée au seul intérêt privé. Ce dogme permettait d'instaurer, en retour, la liberté d'entreprendre puisque les risques de l'activité entrepreneuriale ne pesaient en principe que sur des intérêts privés. La dissociation entre intérêt général et intérêt privé a été constitutive de toute la théorie sociale et politique depuis les Lumières. Cette dogmatique interdisait d'unifier dans un même *concept* l'autorité du parent, celle de l'homme politique, et celle du chef d'entreprise.

Pourtant, un travail récent a montré que cette unification de la *bene gesta* avait été pensée dans la Rome antique (Crété 2018). Nous savons, depuis peu, que Cicéron, à partir du *gerere* latin, a initié une conception unifiée de la conduite responsable de l'action collective. La *bene gesta* romaine exigeait à la fois un idéal de rationalité (connaissance, prévoyance, consultation) et un idéal de responsabilité (justice, équité, intégrité, bénévolence, etc.). Cette conception unifiée et universelle pouvait s'appliquer aussi bien au chef militaire, qu'à l'homme politique ou à l'homme d'affaires. Car aucun d'eux, malgré les spécificités de son activité, ne pouvait se soustraire aux valeurs communes de la *Res Publicae* ou aux relations qui fondent la cité.

Élaborer une nouvelle gouvernance des entreprises à la fois responsable et mobilisée face aux droits fondamentaux et aux nouveaux enjeux civilisationnels retrouve l'unité oubliée de la *bene gesta*. Surtout, cette dernière *ne se confond plus avec l'intérêt privé de l'entreprise*. Comme pour un parent ou pour un homme politique, cet intérêt privé ne disparaît pas, mais il n'est plus qu'une composante des engagements constitutifs de la «bonne gestion» universelle.

CONCLUSION

L'hypothèse de ce travail était que l'oubli du rôle des entreprises dans l'histoire mondiale procédait d'une erreur aux conséquences multiples et coûteuses. De grands récits (capitalisme, marché, etc.) ont masqué l'émergence de ces formes d'action collectives dont la puissance d'agir amplifiait l'impact des utopies les plus aveugles ou les plus dangereuses

(technologiques commerciales ou culturelles). Cette erreur a aussi voilé la réalité des processus civilisationnels contemporains, car ces processus ne s'éclairent qu'en observant ce que les entreprises font et inventent.

Il apparaît alors que les entreprises ne transforment pas le costume d'arlequin des anciennes civilisations anciennes en une civilisation unique. En revanche, elles produisent, à l'échelle mondiale, la superposition de logiques d'universalisation, de singularisation et d'intégration créative. La théorie des topos permet de décrire la complexité et la variété déroutantes de ces logiques à l'aide de la notion de « faisceautisation » qui capture des degrés variables d'universalisation et de singularisation.

Il faut donc lutter contre les faisceautisations irresponsables et destructrices, mais il faut encore plus impérativement mobiliser cette puissance à des fins positives⁴⁸. C'est ce double objectif qui doit devenir constitutif de la responsabilité nouvelle des entreprises. Et celle-ci ne peut passer que par la redéfinition juridique de l'entreprise et par *l'assurance* qu'elle adopte une nouvelle forme de gouvernance fondée sur des *engagements universels adaptés aux grands défis* du topos civilisationnel contemporain. La loi française a franchi le Rubicon (devoir de vigilance, raison d'être, société à mission) mais on peut penser qu'il ne s'agit là que d'une première étape et qu'il faudra intégrer tous ces dispositifs dans un même code universel des entreprises qui exprimera au plan mondial la reconnaissance nouvelle des entreprises comme puissance et comme responsabilité.

C'est sur cette voie que nous pouvons esquisser un nouveau cycle de l'histoire mondiale.

Les effets théoriques de cette nouvelle conception de la responsabilité des entreprises devraient être décisifs pour une refonte de *l'ensemble des formations et des disciplines universitaires* (management, droit, histoire, théorie des organisations, etc.), qui traitent de l'entreprise. Il faut en tout premier lieu donner une place renouvelée à l'entreprise comme sujet de l'Histoire mondiale et du topos civilisationnel contemporain pour mieux pouvoir poser la question de sa responsabilité et de sa gouvernance.

Dans cette perspective, il faudrait inviter à repenser la distinction entre action privée et action publique pour pouvoir ensuite conditionner la liberté d'entreprendre (norme privée) à une norme universelle de bonne gouvernance.

Enfin, plus fondamentalement, ce changement de paradigme aboutirait à une unification nouvelle et universelle des responsabilités de toute action collective, sans jamais *imposer l'horizon d'une civilisation mondiale unique*. En effet, en soutenant que l'autorité d'un parent, celle d'un homme politique et celle d'un chef d'entreprise relève d'une même *bene gesta*, au service des droits fondamentaux, des valeurs citoyennes, et de la régénération des ressources de la planète, nous aurons mis fin à *la tyrannie de l'économicisme* (Hatchuel

48 La pandémie due au coronavirus a montré la dépendance de la plupart des États vis-à-vis de chaînes d'approvisionnements pourtant essentielles à une politique sanitaire (masques, tests, etc.).

2019). Car cette doctrine conduit précisément à une faisceautisation uniformisante et irresponsable à l'échelle mondiale : elle propage l'idée d'une civilisation mondiale unique composée partout d'*agents économiques* dont l'agir est légitimement et exclusivement guidé que par le seul intérêt privé.

Gandhi aurait, semble-t-il, défini la civilisation comme étant «le mode de conduite qui indique à l'homme la voie de la responsabilité». À l'issue de notre étude, nous ne pouvons que partager cette définition, mais à condition de l'adapter au topos civilisationnel actuel en la reformulant ainsi : «La civilisation est le mode de conduite qui indique à l'homme, *ainsi qu'aux entreprises*, la voie de la responsabilité».

BIBLIOGRAPHIE

- Agogué, M., Arnoux F, Brown I., Hooge S., (2013). *Introduction à la conception innovante*, Presses des Mines Paris.
- Aron, R. (dir.), (1961). *L'histoire et ses interprétations (Autour de Arnold Toynbee)*, Colloque de Cerisy Mouton & Co. Paris.
- Barthes, R., (1957). *Mythologies*, Paris.
- Connes, A., (2019). «Un topo sur les topos», *Revue Tiersinclus*, (en ligne), Mai 2019.
- Crété, M., (2018). «La gestion à l'époque romaine : naissance d'une nouvelle catégorie de l'action collective», *Entreprises et histoire*, 90, p.1 à 18 (Introduction de Armand Hatchuel et Benoit Weil).
- Elias, N., (1978). *The civilizing process*, The Urizen books, UK. (1^{re} édition en allemand en 1939).
- Hatchuel, A., Weil, B. (dir.), (2007). *Les nouveaux régimes de la conception*, Colloque de Cerisy Vuibert-Fnege (1^{re} édition) ; Hermann (2014) 2^e édition.
- Hatchuel, A., (2011). «L'entreprise, un point aveugle du savoir économique», in *L'Economie, une science qui gouverne ?* Questions vives. Actes Sud.
- Hatchuel, A., (2018). «Normes de gestion et action collective» in Segrestin B., Levillain K., Vernac S., *La mission de l'entreprise responsable*, Presses des Mines Paris.
- Hatchuel, A., Le Masson, P., Weil, B., Carvajal, D., (2019). «Innovative design within tradition : injecting topos structures in C-K theory», *Proceedings of The ICED conference*, Delft, p.1543-1552.
- Hatchuel, A., (2019a). «Exit to the past and voice for the future. Sciences de gestion, sciences fondamentales de l'action collective», *Revue Française de Gestion*, Lavoisier, 45 (285), pp.43-57.
- Hatchuel, A., Segrestin B, (2019b). «De l'entreprise moderne à l'entreprise à mission : les métamorphoses de l'objet social», *Entreprises et société*, 1 (5), Classiques Garnier. P.47-62.

- Hegel, G.W, (1989). *Philosophie du droit*, Gallimard.
- Huntington, S., (1998). *The clash of civilizations*, Simon and Schuster, USA.
- Jonas, H., (2013). *Le Principe Responsabilité*, Champs Flammarion.
- Palmié, S., (2006). «Creolization and its discontents», *Annual Review of anthropology*, 35, p.433-456.
- Pezet, E., (2001). *De la classification des emplois à la question des compétences: modélisation des relations entre gestion des ressources humaines et négociation collective*, Thèse Mines ParisTech, Paris.
- Toynbee, A., (1947). *A study of history*, Oxford University Press. 10 volumes.
- Scranton, P., Fridenson P., (2013). *Reimagining Business History*, John Hopkins University Press.
- Segrestin, B., Hatchuel A., (2012). *Refonder l'entreprise*, La république des idées, Seuil.
- Segrestin, B., Roger B., Vernac S. (dir.), (2014). *L'entreprise, point aveugle du savoir*, Sciences Humaines.
- Segrestin, B., Hatchuel A., (2020). «La loi sur le devoir de vigilance: la norme de gestion comme source de droit», *Revue Droit et Société* (à paraître).
- Smith, J., (2017). *Debating civilizations*, Manchester University Press.
- Vérin, H., (2011). *Entrepreneurs, Entreprise. Histoire d'une idée*. Préface de Armand Hatchuel, Classiques Garnier.

Liste des contributeurs

JEAN-LOUIS BANCEL – Président de Crédit Coopératif.

JEAN-BAPTISTE BARFETY – Haut fonctionnaire.

GILLES BERHAULT – Consultant, Délégué général de la fondation des transitions (ACIDD), Président du Comité 21 et du Club France Développement durable.

ELSA BERTHET – Chargée de recherches en sciences de gestion, INRAE, UMR SADAPT INRAE/AgroParisTech, équipe Concepts.

JEAN-PAUL BOUCHET – Ancien secrétaire général CFDT Cadres et ancien président du conseil d'administration de l'AGIRC.

VINCENT BRETAGNOLLE – Directeur de recherche, Centre d'Etudes Biologiques de Chizé (CEBC), UMR 7372 CNRS & Université de la Rochelle.

CLAUDE CAMBUS – Ancien vice-président délégué de la CFE-CGC.

VERONIQUE CAMERER – Avocate – «Head of Monitoring» de l'Accord (Bangladesh Accord on Fire and Building Safety).

CHRISTOPHE CLERC – Avocat (cabinet Descartes Legal).

ERROL COHEN – Avocat (cabinet Le Play).

FRANÇOIS EWALD – Philosophe et juriste, Professeur honoraire au CNAM.

FRANÇOIS FAURE – Président de NewCode Conseil SAS.

JEAN-BAPTISTE DE FOUCAULD – Haut fonctionnaire –Ancien Commissaire au Plan – Président de l'Association des Amis de Pontigny-Cerisy - Président Fondateur de l'Association Solidarités Nouvelles face au Chômage.

ANTOINE FREROT – Président-directeur général de Veolia.

PATRICK FRIDENSON – Directeur d'études à l'EHESS, Membre associé du Centre de Recherches Historiques (CRH) – Cofondateur et conseiller éditorial de la revue Entreprises et Histoire.

VINCENT GAUTHERON – Secrétaire national de l'UGICT-CGT.

ARMAND HATCHUEL, Professeur à Mines ParisTech, PSL University, CGS - i3 UMR CNRS 9217, Chaires «Théorie et méthodes de la conception innovante» et «Théorie de l'entreprise. Modèles de gouvernance et création collective».

NICOLAS HATZFELD – Professeur d'histoire contemporaine à l'Université d'Evry-Val-d'Essonne.

FRANCIS JUTAND – Directeur général adjoint de l'Institut Mines-Télécom.

PASCAL LE MASSON – Professeur à MINES ParisTech, PSL University, CGS - i3 UMR CNRS 9217, Chaire «Théorie et méthodes de la conception innovante».

ISABELLE LESCANNE – Directeur général délégué de l'entreprise Onyx Développement SA, Groupe NutrisetV.

KEVIN LEVILLAIN – Enseignant-Chercheur à MINES ParisTech, PSL University, CGS - i3 UMR CNRS 9217, Chaire «Théorie de l'Entreprise. Modèles de Gouvernance et Création Collective».

LAURENCE MEHAIGNERIE – Présidente et co-fondatrice de Citizen Capital.

MATHILDE MESNARD – Directrice Adjointe, Direction des affaires financières et des entreprises de l'OCDE.

BERNARD RAMANANTSOA – Directeur général d'HEC Paris de 1995 à 2015, Administrateur de sociétés : Orange, Oddo-BHF.

JOEL RUET – Chercheur au CNRS (Centre d'Économie de l'Université Paris Nord et CRG de l'École polytechnique), président fondateur de The Bridge Tank.

BLANCHE SEGRESTIN – Professeur en sciences de gestion à MINES ParisTech, Université PSL, Directrice du Centre de Gestion Scientifique CGS - i3 UMR CNRS 9217 ; Chaire «Théorie de l'Entreprise. Modèles de Gouvernance et Création Collective».

ARNAUD STIMEC – Professeur à Sciences Po Rennes.

STEPHANE VERNAC – Professeur de droit privé, Université Jean Monnet (Saint-Etienne), Chercheur au Centre de Recherches Critiques sur le Droit (CERCRID), Chercheur associé au Centre de gestion scientifique (Mines ParisTech).

PIERRE VICTORIA – Directeur développement durable Veolia, Professeur associé à Sciences Po Rennes.

PIERRE-DOMINIQUE VITOUX – Directeur général, CO Conseil.

BENOIT WEIL – Professeur à MINES ParisTech, Université PSL, Directeur adjoint du Centre de Gestion Scientifique CGS – i3 UMR CNRS 9217, Chaire «Théorie et méthodes de la conception innovante».

PHILIPPE ZAOUATI – Directeur général de Mirova, filiale de Natixis IM.

Remerciements

Ce livre est issu d'un colloque qui s'est tenu du 22 au 29 mai 2019 au Centre culturel de Cerisy-la-Salle. Nous tenons à exprimer nos vifs remerciements à l'ensemble des participants pour leur implication constructive et chaleureuse. Celle-ci est essentielle à l'esprit et à la tradition de Cerisy et sans elle, cette rencontre n'aurait pu tenir toutes ses promesses. Merci tout spécialement aux participants qui en improvisant des réflexions parallèles sur la « *colloquologie* » ont installé une solide bonne humeur dans toutes les discussions. Nous remercions également les doctorants de l'École des Mines de Paris qui ont activement participé à l'organisation du colloque.

Le colloque visait à poursuivre et approfondir la question de la responsabilité des entreprises en resituant l'entreprise comme un acteur de la civilisation. Cette question, qui a pris racine dans les débats du Cercle des partenaires de Cerisy, avait donné lieu à un premier colloque en 2013 (*À qui appartiennent les entreprises ?*) et à l'ouvrage *L'entreprise, point aveugle du savoir*, paru aux éditions Sciences Humaines en 2015. Cette réflexion avait aussi bénéficié du programme de recherche aux Bernardins (2009-2018), dont de nombreux chercheurs se retrouvent parmi les organisateurs et contributeurs de ce colloque. L'impact législatif de l'ensemble de ces travaux est une réalité. Mais il s'agit d'une histoire qui reste à faire. Et le colloque a voulu mieux la comprendre et l'enrichir de nouveaux futurs.

Antoine Frérot, PDG de Veolia et co-président du Cercle des partenaires de Cerisy, a accompagné et activement soutenu cette réflexion depuis ses débuts. Nous tenons à lui exprimer toute notre reconnaissance. Ce colloque a reçu aussi l'aide de la Chaire « Théorie de l'Entreprise. Modèles de gouvernance et Création collective » de MINES ParisTech, PSL Université, et de l'Université de Picardie Jules Verne, à qui va aussi toute notre gratitude.

Enfin, nous tenons à remercier chaleureusement le Centre Culturel International de Cerisy, et tout particulièrement sa directrice Edith Heurgon, sans qui tant d'aventures intellectuelles, et celle-ci tout particulièrement, n'auraient pu avoir lieu.

